



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

2012

# RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS ET CONSOLIDÉS



RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS ET CONSOLIDÉS



RAPPORT FINANCIER ET  
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS  
ET CONSOLIDÉS POUR  
L'EXERCICE CLOS LE  
31 DÉCEMBRE 2012

Publié en 2013  
par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,  
la science et la culture,  
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2013  
Tous droits réservés

Photos de couverture

De gauche à droite :

© M. Hofer, UNESCO. Kitschoro, République démocratique du Congo.

© CC\_flickr\_rRMTip21. Laboratoire nanotechnologie à l'*University of Central Florida*.

© 2008 par l'Institut central d'études bouddhiques, Ladakh, Jammu et Kashmir.

© Archivio CASV/C. de Juan, 2007. Préserver le patrimoine culturel subaquatique, Bou Ferrer wreck,  
Alicante, Espagne.

© 2006 par Acervo PCR. Le patrimoine culturel immatériel de l'humanité, Brazil.

Imprimé en France

BFM-2013/WS/1 (1860.13)

# SOMMAIRE

<b>RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'UNESCO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012</b> .....	<b>5</b>
<b>OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> .....	<b>19</b>
<b>APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012</b> .....	<b>23</b>
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b> .....	<b>27</b>
I. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2012 .....	29
II. ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 .....	30
III. ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 .....	31
IV. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 .....	32
V. COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET LES MONTANTS RÉELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 – FONDS GÉNÉRAL .....	33
VI. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS .....	34
NOTE 1 – ENTITÉ COMPTABLE .....	34
NOTE 2 – CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES .....	34
NOTE 3 – ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS .....	39
NOTE 4 – INFORMATION SECTORIELLE .....	39
NOTE 5 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE .....	42
NOTE 6 – INVESTISSEMENTS .....	42
NOTE 7 – CRÉANCES À RECEVOIR (OPÉRATIONS SANS CONTREPARTIE DIRECTE) .....	43
NOTE 8 – CRÉANCES À RECEVOIR (OPÉRATIONS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE) .....	43
NOTE 9 – STOCKS .....	44
NOTE 10 – PAIEMENTS ANTICIPÉS .....	44
NOTE 11 – AUTRES ACTIFS COURANTS .....	44
NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	45
NOTE 13 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	46
NOTE 14 – COMPTES À PAYER .....	46
NOTE 15 – AVANTAGES DU PERSONNEL .....	46
NOTE 16 – TRANSFERTS À PAYER .....	50
NOTE 17 – CONDITIONS LIÉES AUX CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES .....	50
NOTE 18 – PAIEMENTS REÇUS PAR ANTICIPATION .....	50
NOTE 19 – EMPRUNTS .....	50
NOTE 20 – AUTRES PASSIFS COURANTS .....	51
NOTE 22 – PRODUITS .....	53
NOTE 24 – PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS ET ACTIFS ÉVENTUELS .....	56
NOTE 25 – BUDGET .....	56
NOTE 26 – GESTION DU RISQUE FINANCIER .....	59
NOTE 27 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE .....	60
NOTE 28 – RELATIONS D'INFLUENCE NOTABLE .....	60
NOTE 29 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES .....	60
<b>ANNEXES</b> .....	<b>63</b>
<b>ANNEXE I – VERSEMENTS DE L'UNESCO À TITRE GRACIEUX</b> .....	<b>65</b>
<b>ANNEXE II – DÉROGATIONS ACCORDÉES POUR DES CONTRATS SOUMIS AU COMITÉ DES MARCHÉS – 2012</b> .....	<b>66</b>
<b>ANNEXE III – DÉCLARATION RELATIVE AU CONTRÔLE INTERNE POUR 2012</b> .....	<b>67</b>

I

RAPPORT DE LA  
DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR  
LES ÉTATS FINANCIERS  
DE L'UNESCO POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31  
DÉCEMBRE 2012

# 1. INTRODUCTION

Conformément à l'article 11.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de soumettre les états financiers et le rapport financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Commissaire aux comptes a formulé une opinion sans réserve sur les états financiers. Son rapport est soumis aux organes directeurs, conformément à l'article 12 du Règlement financier.

Le rapport financier contenu dans la présente section contient la discussion et l'analyse par la Directrice générale de la situation financière et de la performance financière de l'UNESCO pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## 2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ainsi que l'exige l'article 11.1 du Règlement financier de l'Organisation. Des états financiers consolidés sont établis pour toutes les opérations et entités de l'UNESCO, y compris les dix instituts de catégorie 1. Ils portent sur la totalité des quatre secteurs d'activité de l'UNESCO, à savoir :

### **Le Fonds général (GEF)**

Ce secteur financé par les contributions mises en recouvrement des États membres recouvre les principales opérations de l'Organisation. Les crédits ouverts au titre du programme pour l'exercice financier sont votés par la Conférence générale des États membres.

### **Les autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO (OPF)**

Ce secteur englobe les activités génératrices de produits, les dépenses d'appui au programme au titre des comptes spéciaux et fonds de dépôt, le Fonds d'indemnisation du personnel, le Fonds de financement des indemnités de cessation de service et les comptes spéciaux relatifs au Siège.

### **Les Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme (PFF)**

Ce secteur concerne les programmes et les activités financées avec des fonds apportés par des donateurs dans le cadre d'accords ou d'autres textes réglementaires. Les instituts de catégorie 1 de l'UNESCO qui sont constitués en entités distinctes relèvent de ce secteur.

### **Les Fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel (SFF)**

Les activités/fonds relevant de ce secteur ont été établis au bénéfice des membres du personnel de l'UNESCO par le biais de la Caisse d'assurance-maladie, de l'Économat de l'UNESCO, des Services de restauration ainsi que du Jardin des petits et du Club des enfants de l'UNESCO.

Les états financiers se composent :

#### **d'un état de la situation financière :**

cet état indique l'excédent/déficit cumulé à la date de clôture de l'exercice – l'écart entre le total des actifs de l'UNESCO et celui de ses passifs. Il fournit également des informations sur le montant des ressources disponibles pour appuyer les futures opérations ainsi que sur le passif actuariel ;

#### **d'un état de la performance financière :**

cet état mesure l'excédent ou le déficit net à la date de clôture de l'exercice – l'écart entre les produits et les charges. Il indique le coût d'exécution du programme de l'Organisation ainsi que le montant et les sources des produits ;

**d'un état des variations de l'actif net/situation nette :**

cet état fait apparaître l'origine des variations dans la situation financière générale ;

**d'un tableau des flux de trésorerie :**

cet état renseigne sur la liquidité et la solvabilité de l'UNESCO, notamment sur la façon dont l'Organisation a généré et utilisé de la trésorerie pendant l'exercice considéré, et sur le remboursement de ses emprunts. Il mesure l'écart entre les entrées et les sorties de trésorerie effectives ;

**d'une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels :**

cet état indique si les ressources ont été utilisées conformément au budget approuvé. Il indique les écarts entre les dépenses effectives et le crédit budgétaire approuvé ;

**de notes afférentes aux états financiers :**

ces notes aident à comprendre les états financiers. Elles se composent d'un récapitulatif des conventions comptables importantes et autres données explicatives. Elles fournissent des informations complémentaires sur les états financiers, ainsi que l'exigent les normes IPSAS.

### 3. HISTORIQUE DE L'ORGANISATION, OBJECTIFS ET STRATÉGIE

L'UNESCO a été créée à Londres, le 16 novembre 1945, par les gouvernements des États parties afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples. Elle comptait 195 États membres et 8 Membres associés au 31 décembre 2012.

L'actuelle Stratégie à moyen terme (34 C/4) définit la vision stratégique et le cadre programmatique des actions de l'UNESCO pour la période 2008-2013 ; ceux-ci sont construits autour de l'énoncé de mission suivant : « En tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, l'UNESCO contribue à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information ». La Stratégie fixe deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité des genres – et cinq objectifs primordiaux :

- assurer une éducation de qualité pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable ;
- faire face aux nouveaux défis sociaux et éthiques ;
- promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de la paix ;
- édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et la communication.

La Stratégie à moyen terme spécifie également 14 objectifs stratégiques de programme (OSP). Ces OSP sont ensuite traduits en priorités de programme pour les trois programmes et budgets biennaux ultérieurs (documents C/5) par le biais d'axes d'action, pour lesquels des résultats escomptés sont définis et adoptés par la Conférence générale.

Tout au long de l'exercice financier en cours, l'Organisation a continué de déployer d'importants efforts dans un environnement financier très difficile pour assurer l'exécution du programme et atteindre les objectifs définis dans le document 36 C/5 (Programme et budget approuvés 2012-2013). Le champ des activités pour chaque résultat escompté du 36 C/5 a été considérablement réduit en raison des contraintes de trésorerie.

Pour l'avenir, l'Organisation est en train d'élaborer une nouvelle Stratégie à moyen terme concernant la période 2014-2021. Cette Stratégie sera adoptée par la Conférence générale à sa 37<sup>e</sup> session.

## 4. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Les opérations de l'Organisation durant l'exercice financier en cours ont été fortement touchées par la décision prise en 2011 par l'un de ses États membres, qui était son plus gros contributeur, de suspendre sa contribution au budget ordinaire. Suite à cette décision, le budget de l'Organisation pour la période 2012-2013 a été amputé de 188 millions de dollars des États-Unis, soit 29 % d'un budget total s'élevant à 653 millions de dollars.

Cette importante réduction de son budget a eu des conséquences dans de nombreux domaines et a empêché l'Organisation de réaliser certaines de ses priorités. De nombreuses activités relevant des grands programmes (Éducation, Science, Culture, Sciences sociales et humaines, Communication et Information) ont été retardées, reportées, voire annulées. Sur les 1 852 postes de personnel permanent (après suppression de 41 postes) relevant du budget ordinaire, 311 étaient maintenus vacants au 31 décembre 2012.

Un montant total de 68,2 millions de dollars des États-Unis a été collecté au profit du Fonds d'urgence multidonateurs spécial pour les programmes prioritaires et les initiatives de réforme. Ce Fonds a été créé dans le but de mobiliser des contributions volontaires afin de mettre en œuvre des programmes et des initiatives de réforme qui ne peuvent plus être financés par le budget principal.

## 5. POINTS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS

Globalement, l'actif net a diminué de 6,9 millions de dollars des États-Unis (3 %) à 243,5 millions de dollars, principalement en raison du déficit qui a marqué la période considérée.

Le total des actifs courants de 716 millions de dollars a reculé de 10,3 millions de dollars (1,4 %). Les placements à court terme, la trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent, à 646 millions, 90 % des actifs courants. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont baissé de 25 millions de dollars (22 %), mais les placements à court terme ont diminué de 23 millions de dollars (4 %). Le reste des actifs courants, constitué principalement des avances versées dans le cadre des programmes de participation, a baissé de 8,7 millions de dollars (11 %).

La hausse de 22,4 millions de dollars (2,6 %) des passifs non courants est imputable à l'augmentation du passif de l'Assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) pour le personnel en activité et retraité. 777,2 millions de dollars correspondant au passif de l'ASHI ne sont pas capitalisés.

Le déficit consolidé pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 se situe à 14,0 millions de dollars, par rapport à un déficit de 204,4 millions de dollars au cours de l'exercice financier précédent. Les opérations relevant du Programme ordinaire ont créé un déficit de 53,5 millions de dollars, tandis que les autres opérations combinées ont produit un excédent de 39,5 millions de dollars. La réduction du déficit consolidé par rapport à l'année précédente est due à l'importante diminution des dépenses relevant du Programme ordinaire et au montant substantiel des contributions reçues au titre du financement extrabudgétaire.

Le montant total des produits s'est élevé à 792,2 millions de dollars, soit une hausse de 8 % par rapport à l'année précédente. Les dépenses ont accusé une baisse significative de 131,7 millions de dollars (14 %), à 806,2 millions de dollars.

La hausse de 82,1 millions de dollars (27 %) des produits provenant des contributions volontaires tient principalement aux contributions reçues pour combler le déficit de financement du Programme ordinaire. Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'Organisation a reçu plus de contributions volontaires que de contributions mises en recouvrement des États membres.



## 6. PERFORMANCE FINANCIÈRE

### ANALYSE DU SECTEUR

Comme le montre le tableau 1, le secteur du Programme ordinaire (GEF) a enregistré un déficit de 53,5 millions de dollars, par rapport à un déficit de 123,2 millions de dollars au cours de l'exercice financier précédent. Ce déficit est imputable principalement aux charges liées aux prestations après la cessation de service, d'un montant de 50,2 millions de dollars, qui ne sont pas capitalisées. Une part significative des charges après la cessation de service est imputable au plan ASHI. Bien qu'un montant de 79,3 millions de dollars ait été provisionné pour les contributions mises en recouvrement non réglées, l'Organisation a réduit ses dépenses en fonction du montant provisionné. L'Organisation n'a pas pu totalement réduire ses dépenses en 2011 pour combler le déficit budgétaire provoqué par la suspension de sa contribution par l'un de ses États membres. Ajouté à l'excédent budgétaire reporté de 2010, cela a entraîné en 2011 un déficit plus important que pendant l'exercice financier considéré.

TABLEAU 1. RÉCAPITULATIF DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR FONDS

	GEF	OPF	PFF	SFF	Transac- tions interfonds	TOTAL UNESCO
	En millions de dollars	En millions de dollars	En millions de dollars	En millions de dollars	En millions de dollars	En millions de dollars
Total des produits	368,7	35,5	399,1	33,3	(44,4)	792,2
Total des charges	(422,2)	(36,3)	(361,7)	(30,4)	44,4	806,2
<b>(Déficit)/Excédent – 2012</b>	<b>(53,5)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>37,4</b>	<b>2,9</b>	<b>–</b>	<b>(14,0)</b>
(Déficit)/Excédent – 2011	(123,2)	3,6	(78,7)	(6,1)	–	(204,4)

Le secteur de l'OPF a été touché par la réduction des opérations dans le cadre du Programme ordinaire. Les produits relatifs aux services tels que la traduction, la production des documents ainsi que les revenus financiers des placements ont diminué à un rythme beaucoup plus rapide que les charges. En conséquence, le secteur a accusé un déficit de 0,8 million de dollars, par rapport à un excédent de 3,6 millions de dollars au cours du précédent exercice.

En raison du déficit de financement dans le secteur du GEF, l'Organisation a créé le Fonds d'urgence pour recevoir les contributions volontaires destinées à financer les programmes prioritaires et les initiatives de réforme de l'UNESCO. Le résultat encourageant, avec un excédent de 37,4 millions de dollars, enregistré dans le secteur des PFF est imputable en grande partie aux réponses favorables qu'a reçu l'appel à des financements supplémentaires.

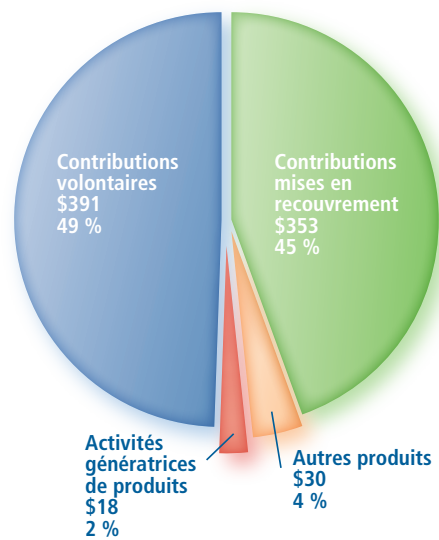
À la suite de l'approbation par la Conférence générale, à sa 36<sup>e</sup> session, les taux de contribution à la Caisse d'assurance-maladie ont été rehaussés en vue de produire des revenus suffisants pour couvrir le paiement des prestations. À la suite de quoi, le fonds a généré un excédent net de 3,6 millions de dollars (par rapport à un déficit de 6,2 millions de dollars en 2011). D'autres opérations relevant du secteur du SFF ont produit un déficit combiné de 0,7 million de dollars.

### ANALYSE DES PRODUITS

Pour la première fois en cinq ans, les produits des contributions volontaires ont dépassé les contributions mises en recouvrement des États membres. Les contributions volontaires ont augmenté de 82,1 millions de dollars (27 %), à 391 millions de dollars. Cette forte hausse s'explique principalement par les contributions versées au Fonds d'urgence multidonateurs spécial pour les programmes prioritaires et les initiatives de réforme.

FIGURE 1

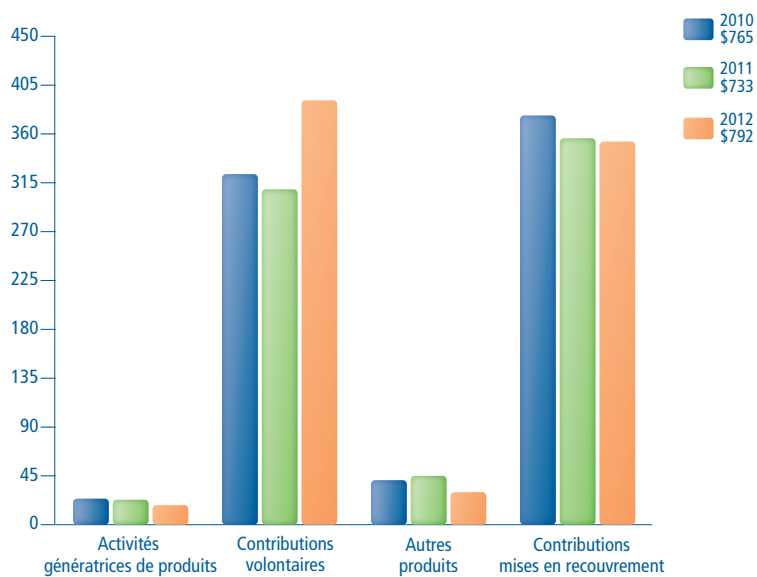
PRODUITS PAR SOURCE  
(EN MILLIONS DE  
DOLLARS DES ÉTATS-  
UNIS)



Le produit brut provenant des contributions mises en recouvrement des États membres, soit 45 % du produit total, a légèrement diminué, à 353 millions de dollars, en raison des fluctuations de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. À la suite de la décision de deux États membres de suspendre leurs contributions régulières, une provision de 79,3 millions de dollars (22,5 % du budget) a été constituée, portant le produit net des contributions mises en recouvrement à 273,6 millions de dollars. Au total, une proportion de 62 % du produit net, après constitution de la provision, provenait de sources autres que les contributions régulières des États membres.

FIGURE 2

SOURCES DES PRODUITS  
– ÉVOLUTION SUR TROIS  
ANS (EN MILLIONS DE  
DOLLARS DES ÉTATS-UNIS)



Les produits provenant d'autres sources (génératrices de produits et autres) ont diminué, passant à 48,2 millions de dollars par rapport à 68 millions de dollars en 2011. La principale baisse dans cette catégorie est celle des produits financiers générés par le placement de capitaux à court terme. Le recul a été de 8,9 millions de dollars (43 %), à 12 millions de dollars, en raison des faibles taux d'intérêt proposés sur les marchés.

ANALYSES DES CHARGES

Les charges pour avantages du personnel, 383,2 millions de dollars, sont le poste de dépenses le plus important et représentent 47 % du total des charges. Les salaires des fonctionnaires recrutés aux plans international et national, en poste au Siège et dans 50 bureaux hors Siège et bureaux de liaison dans le monde ainsi que dans les 10 instituts

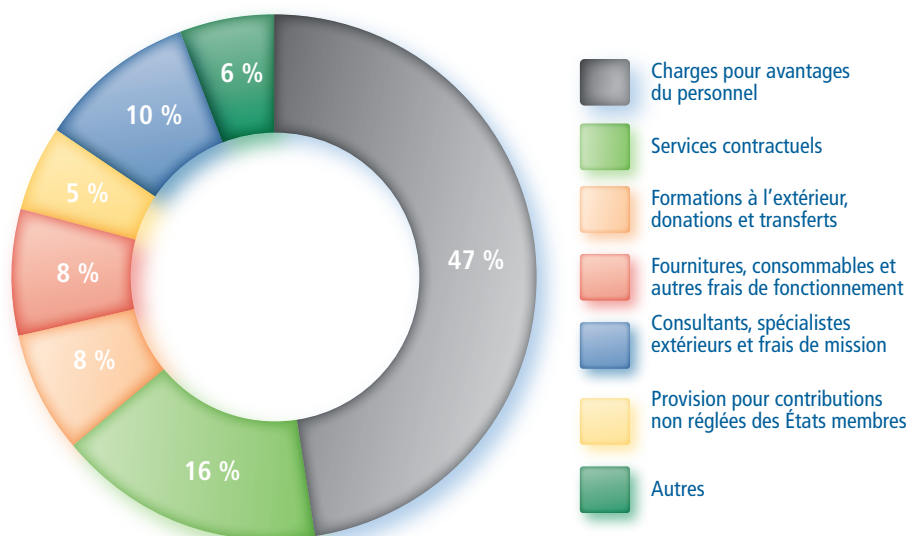
de catégorie 1, se sont élevés à 268,4 millions de dollars (70 % du montant des avantages du personnel). En outre, 34,5 millions de dollars (9 %) ont été consacrés au personnel temporaire pour l'appui à l'exécution des programmes et des activités. Les 80,4 millions de dollars restants (21 %) des charges pour avantages du personnel concernent principalement les dépenses d'assurance-maladie et d'assurance-maladie après la cessation de service pour le personnel en activité et retraité. Globalement, les charges pour avantages du personnel ont baissé de 44,5 millions de dollars (10 %) – tableau 2. Cette baisse est due dans une large mesure à la suppression et la suspension de postes relevant du budget ordinaire.

La baisse importante des frais de mission du personnel et des frais de consultants a entraîné un recul de 30 % dans cette catégorie de charges. Les frais de mission du personnel de 11,2 millions de dollars ont diminué de 7,4 millions de dollars (40 %) par rapport à l'année précédente. Les frais de consultants de 25,1 millions de dollars sont en recul de 27 % par rapport aux chiffres de 2011.

Les services contractuels correspondent aux dépenses engagées par l'UNESCO pour faire accomplir en son nom un travail par un tiers. Ce type de contrat peut être conclu avec une société commerciale, des organisations à but non lucratif et des ministères pour l'exécution d'activités/programmes relevant de la mission et du mandat de l'UNESCO.

FIGURE 3

COMPOSITION DES CHARGES 2012 PAR NATURE



La provision pour contributions mises en recouvrement de 79,3 millions de dollars représente principalement les contributions non versées de l'année en cours par les deux États membres qui ont suspendu leurs contributions à l'Organisation.

TABLEAU 2. ÉVOLUTION DES CHARGES

Nature des charges	(en millions de dollars É.-U.)			
	2012	2011	Écart net (dollars des É.-U.)	Écart (%)
Prestations dues au personnel	383,2	427,8	-44,6	-10,4
Services contractuels	132,9	165,1	-32,2	-19,5
Formations extérieures, donations et transferts	61,2	60,0	1,2	2,0
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	62,0	77,2	-15,2	-19,7
Consultants, spécialistes extérieurs et frais de mission	42,3	60,5	-18,2	-30,1
Provision pour contributions non réglées des États membres	79,3	79,2	0,1	0,1
Autres charges				
Dépréciation et amortissement	19,0	20,3	-1,3	-6,4
Frais financiers	7,2	9,1	-1,9	-20,9
Autres	19,1	38,6	-19,5	-50,5
<b>Total des charges</b>	<b>806,2</b>	<b>937,8</b>	<b>-131,6</b>	<b>-14,0</b>

## 7. PERFORMANCE BUDGÉTAIRE

Conformément aux normes IPSAS, cette section ne porte que sur l'analyse du budget ordinaire (36 C/5) approuvé par la Conférence générale. Le budget principal de l'Organisation approuvé par la Conférence générale pour l'exercice biennal 2012-2013 était de 653 millions de dollars. La décision prise par deux États membres de suspendre leurs contributions a entraîné un déficit de financement de 188 millions de dollars. En conséquence, le plafond de dépenses a été ramené à 465 millions de dollars pour l'exercice biennal considéré.

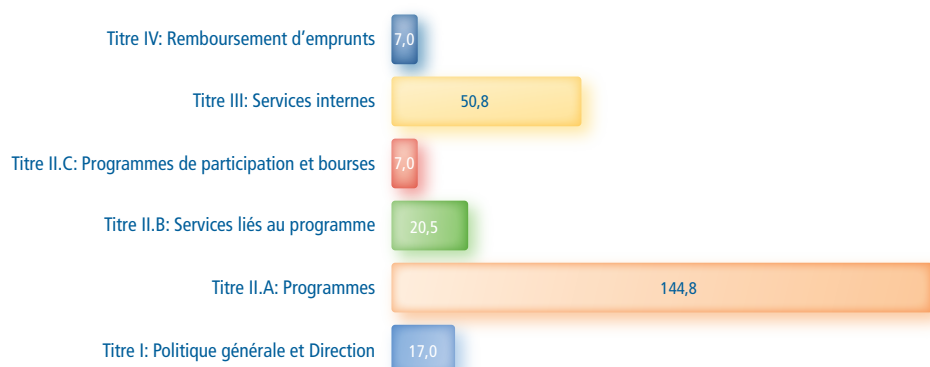
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, un montant de 206,9 millions de dollars (44,5 % du plafond des dépenses) avait initialement été affecté à l'exécution du programme. Avec les 53,6 millions de dollars de virements autorisés à partir du budget 2013 et un montant supplémentaire de 6,4 millions de dollars reçu sous forme de contributions volontaires, au final les crédits budgétaires pour l'année se sont élevés à 266,9 millions de dollars.

Le total des dépenses portées au budget pour l'année s'est élevé à 247,1 millions de dollars, ce qui représente un taux de mise en œuvre de 93 % des crédits pour la première année. Les 19,8 millions de dollars de fonds restants ont été reportés sur le budget 2013.

Comme le montre la figure 4, le total des dépenses portées au budget pour les cinq grands programmes s'est élevé à 144,8 millions de dollars (59 % du total des dépenses).

FIGURE 4

DÉPENSES BUDGÉTAIRES  
PAR ARTICLE (EN  
MILLIONS DE DOLLARS  
DES ÉTATS-UNIS)



## 8. COMPARAISON DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ET DU BUDGET

Les principaux écarts entre le déficit de 14,0 millions de dollars des états financiers consolidés et l'excédent budgétaire 19,8 millions de dollars sont les suivants :

**Résultat des opérations des trois secteurs d'activité (PFF, OPF et SFF), en dehors du Programme ordinaire :** les budgets de ces secteurs n'ayant pas été approuvés par la Conférence générale, ils ne sont pas pris en compte dans l'état du budget présenté dans les états financiers. L'excédent combiné des trois secteurs s'élève à 39,5 millions de dollars (écarts entre les entités).

**Provision pour contributions non versées des États membres :** la provision de 79,3 millions de dollars résultant du non-paiement des contributions est comptabilisée comme une charge dans les états financiers.

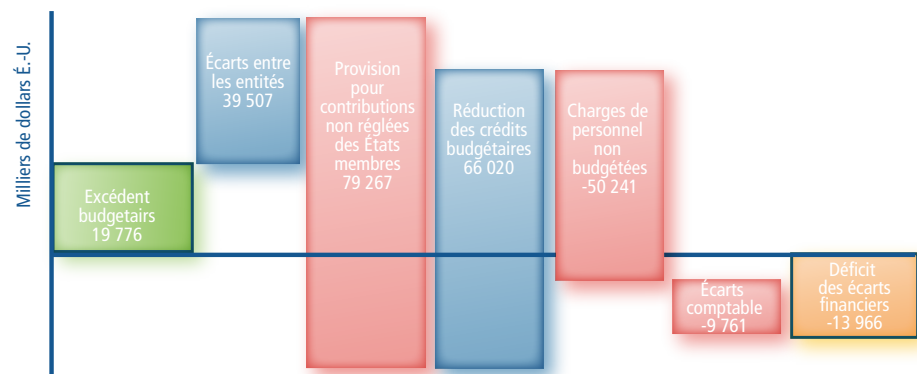
**Réductions des crédits budgétaires :** afin de combler le déficit de financement, les crédits budgétaires pour l'année, comme le montre la figure 5, ont été inférieurs de 66 millions de dollars à la moitié du budget approuvé pour l'exercice biennal.

**Charges pour avantages du personnel :** la politique actuelle de l'Organisation est celle des « décaissements effectifs » pour les prestations à long terme dues au personnel, ce qui concerne principalement l'Assurance-maladie après la cessation de service. Ces dépenses ne sont comptabilisées dans le budget qu'après qu'elles ont été réglées. Toutefois, les états financiers, selon la méthode de comptabilité d'exercice, imposent que les prestations soient comptabilisées lorsque le membre du personnel en acquiert le droit et non pas quand la prestation est payée. En conséquence de quoi, un montant de 50,2 millions de dollars a été comptabilisé au titre du secteur GEF en tant que charges relatives aux prestations après la cessation de service et sous les prestations à long terme.

**Autres écarts de calendrier et écarts comptables :** en raison des différences dans le cours du change utilisé pour le budget et pour les états financiers, les crédits budgétaires ont été inférieurs de 22,8 millions de dollars aux produits comptabilisés dans les états financiers. Les charges portées au budget ont été également inférieures de 15,4 millions de dollars du fait des écarts de change. Les autres écarts s'expliquent par les dépenses d'équipement, la dépréciation et la comptabilisation du passif actuariel.

FIGURE 5

**PASSAGE D'UN  
EXCÉDENT BUDGÉTAIRE  
À UN DÉFICIT FINANCIER  
(EN MILLIERS DE  
DOLLARS DES ÉTATS-  
UNIS)**



## 9. SITUATION FINANCIÈRE

Le solde négatif de l'actif net/situation nette du secteur principal, GEF, s'est creusé, passant de 218,1 millions de dollars en 2011 à 254,1 millions de dollars au 31 décembre 2012. La situation négative s'explique principalement par le passif de 777,2 millions de dollars de l'Assurance-maladie après la cessation de service et la provision cumulée de 165,5 millions de dollars pour contributions non payées. La situation globale du secteur des PFF reste solide. Le niveau des réserves de la Caisse d'assurance-maladie s'est accru et celles-ci peuvent désormais couvrir 10 mois de dépenses moyennes.

TABLEAU 3. RÉCAPITULATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE PAR FONDS

	GEF	OPF	PFF	SFF	Soldes interfonds	TOTAL UNESCO
	En millions de dollars	En millions de dollars	En millions de dollars	En millions de dollars	En millions de dollars	En millions de dollars
Total actifs	642,8	61,4	605,6	28,2	(9,5)	1 328,5
Total passifs	(896,9)	(12,6)	(176,7)	(8,3)	(9,5)	(1 085,0)
<b>ACTIF NET / SITUATION NETTE</b>	<b>(254,1)</b>	<b>48,8</b>	<b>428,9</b>	<b>19,9</b>	<b>-</b>	<b>243,5</b>

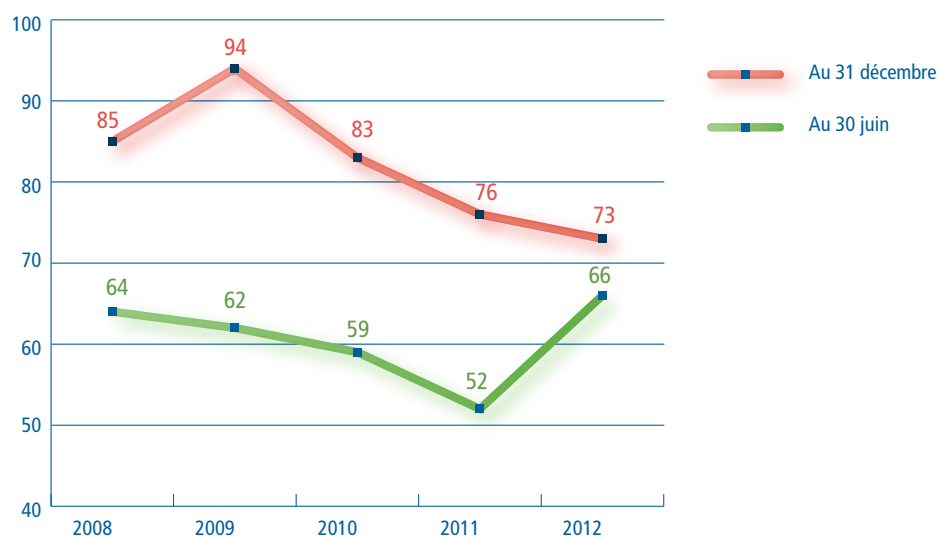
Un fonds de roulement global (actifs courants moins passifs courants) de 510,4 millions de dollars, avec 90 % des actifs courants en trésorerie et placements à court terme, indique un bon niveau de liquidité. Toutefois le fonds de roulement de 4 millions de dollars pour le secteur du Programme ordinaire (GEF) représente moins de 1 % du total. La capacité de l'Organisation à remplir ses obligations à court terme dans ce secteur pourrait encore se réduire si le recouvrement des contributions des États membres devait connaître d'autres retards.

### CONTRIBUTIONS

Le montant brut des contributions mises en recouvrement encore non réglées s'est élevé à 187,7 millions de dollars, soit une hausse de 90 % par rapport à l'année précédente. Comme l'impose les normes IPSAS, une provision de 165,5 millions de dollars a été constituée sur la base du montant en souffrance, en conséquence de quoi le montant net des cotisations mises en recouvrement dans l'état de la situation financière a été ramené à 22,1 millions de dollars. Le montant brut des contributions mises en recouvrement est exigible et doit être payé à l'Organisation conformément à l'Acte constitutif et au Règlement financier de l'UNESCO. L'application des principes des IPSAS permet à l'Organisation d'ajuster ses dépenses budgétaires en fonction des contributions attendues. Comme indiqué dans la section Points saillants des états financiers, 84 % (157,2 millions de dollars) des contributions mises en recouvrement encore non réglées incombent à un État membre. Le solde restant est dû par 53 États membres et 4 Membres associés.

FIGURE 6

TAUX DE RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS (EN POURCENTAGE)

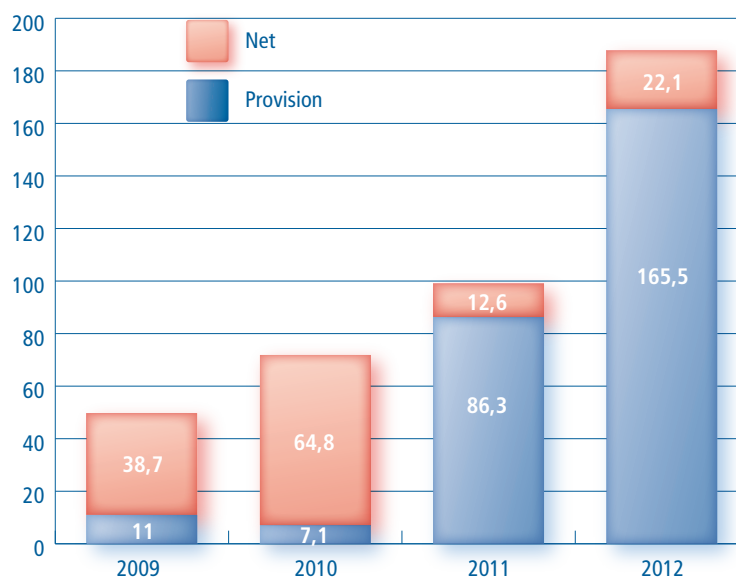


Note: collection rate in the year of assessment

Onze États membres dont le total des contributions s'élève à 4,5 millions de dollars (2 % du montant total dû) ont mis en place des plans de paiement en vue de régler leurs contributions en souffrance.

FIGURE 7

CONTRIBUTIONS BRUTES NON RÉGLÉES VS MONTANTS PROVISIONNÉS (EN MILLIONS DE DOLLARS DES ÉTATS-UNIS)



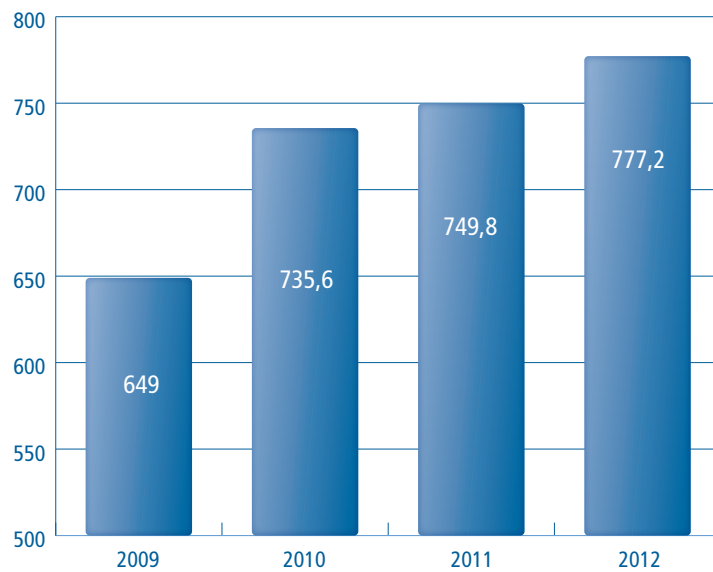
### PASSIF DE L'ASSURANCE-MALADIE APRÈS LA CESSATION DE SERVICE (ASHI)

Un membre du personnel qui a participé pendant 10 ans à la Caisse d'assurance-maladie et qui a atteint l'âge minimum de 55 ans au moment de la cessation de service peut continuer à bénéficier du régime d'assurance-maladie de l'Organisation. Le passif de l'ASHI, calculé par un cabinet d'actuaire professionnels, reflète le montant total des futurs coûts afférents à l'offre de prestations d'assurance-maladie aux actuels retraités ainsi qu'aux membres du personnel en activité, après leur départ à la retraite.

Le passif total au 31 décembre 2012 s'élevait à 777,2 millions de dollars, soit une hausse de 3,7 % par rapport à 2011. Globalement, le passif a augmenté de 20 % depuis quatre ans. À l'heure actuelle, il n'est pas capitalisé, l'Organisation poursuivant sa politique des « décaissements effectifs ». Le Secrétariat continuera d'appeler les organes directeurs à mettre en place un mécanisme de financement permettant à l'Organisation de sortir du système actuel des « décaissements effectifs », qui n'est pas viable.

FIGURE 8

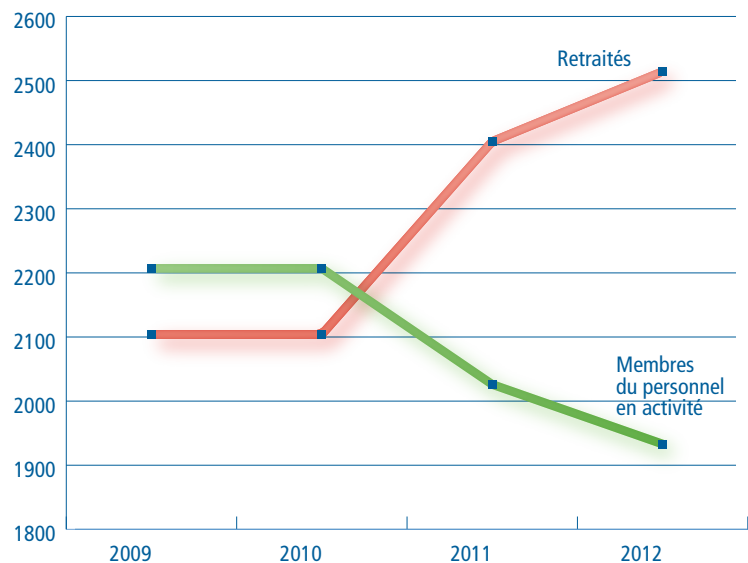
DETTE ASHI (EN  
MILLIONS DE DOLLARS  
DES ÉTATS-UNIS)



La population active (personnel en activité), qui finance normalement le régime pour les retraités, a diminué au fil des ans, reculant de 2 207 au 31 décembre 2009 à 1 933 au 31 décembre 2012. En revanche, le nombre de retraités a augmenté de 19 %, passant de 2 104 à 2 514.

FIGURE 9

NOMBRE DE  
PARTICIPANTS AU  
RÉGIME DE L'ASHI



## PLACEMENTS

Fin 2012, le portefeuille de placements de l'UNESCO s'élevait à 556,7 millions de dollars et se composait principalement de fonds extrabudgétaires placés en dépôts à terme. En 2012, les taux d'intérêt ont poursuivi leur baisse et atteint un plancher historique tant en dollars qu'en euros, avec pour résultat que les revenus des placements en 2012 ont été sensiblement plus faibles qu'en 2011. La performance du portefeuille de placements est restée conforme aux indicateurs de référence définis par la Politique de placement de l'Organisation.



## 10. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le cadre de contrôle interne de l'UNESCO a pour principal objet de régulièrement mettre en place des mesures en vue d'atteindre les objectifs programmatiques et organisationnels d'une UNESCO en pleine évolution et de répondre aux attentes des différentes parties prenantes.

Dans l'état du contrôle interne (SIC) que j'ai présenté avec les états financiers (voir l'annexe III), j'ai évoqué les contraintes financières auxquelles l'UNESCO doit faire face ainsi que les mesures correctives qui ont été prises au cours de l'année en vue de préserver la capacité de l'Organisation à s'acquitter de son mandat. Outre les réductions des dépenses à court terme, ces contraintes financières ont amené l'Organisation à accélérer le rythme de ses réformes visant à simplifier ses processus et à mettre en place des changements structurels qui seront pleinement opérationnels à plus long terme.

Par ailleurs, l'examen d'efficacité des contrôles internes éclairé, entre autres, par l'équipe de direction, le Service d'évaluation et d'audit et le Commissaire aux comptes, m'ont amenée à réaffirmer en plusieurs occasions pendant l'année la nécessité de passer d'une culture du contrôle à une culture de la responsabilité. L'Organisation s'engage à améliorer encore la transparence et la responsabilité dans les années à venir, par une approche plus structurée de la responsabilité. Pour avancer dans cette direction, plusieurs politiques ont été mises en place ou appliquées en 2012 ; il s'agit par exemple du Programme de déclaration d'intérêts et de divulgation d'informations financières et d'une politique globale sur la prévention de la fraude et les pratiques de corruption.

L'Organisation, qui fait partie de l'équipe spéciale du système des Nations Unies sur les normes comptables, soutient d'autres institutions des Nations Unies dans leurs efforts pour mettre en place un SIC, en dirigeant des séances de travail sur le sujet.

L'Organisation est exposée à divers risques financiers – risques de crédit, risques de marché (risques de change et taux d'intérêt) et risques de liquidités. En vue de maîtriser ces risques, les principales considérations à prendre en compte pour la gestion des placements sont, par ordre de priorité : la sécurité du capital, la liquidité et le taux de rendement. La gestion des risques financiers fait l'objet d'explications plus détaillées dans la Note 26 des états financiers.





À l'attention de la Conférence générale de  
l'Organisation des Nations Unies pour  
l'Éducation, la Science et la Culture  
(UNESCO)

### **OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'UNESCO pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états financiers comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, l'état de la performance financière, l'état de variation de l'actif net/situation nette, le tableau des flux de trésorerie, l'état d'exécution budgétaire pour l'exercice clos à cette date et les notes afférentes.

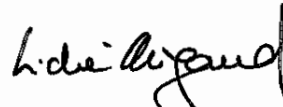
En vertu de l'article 11.1 du règlement financier de l'Organisation, la Directrice générale de l'Organisation est responsable de l'établissement et de la présentation des états financiers. Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (*International Public Sector Accounting Standards - IPSAS*). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers dépourvus d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Cette responsabilité comprend également la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing - ISA*). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation des risques que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité, relatif à l'établissement et à la préparation des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder raisonnablement notre opinion.

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation de l'UNESCO au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière, des flux de trésorerie et de l'exécution budgétaire de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IPSAS.



Didier MIGAUD

---

# 3

## APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**

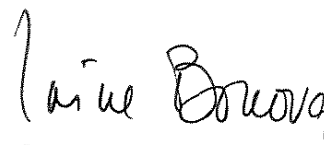
Établi par :



Nutan Wozencroft  
Directrice financière

28 mars 2013

Approuvé par :



Irina Bokova  
Directrice générale

28 mars 2013

# 4

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

\$243 453 000  
ACTIF NET/SITUATION NETTE

\$792 199 000  
TOTAL DES PRODUITS

\$806 165 000  
TOTAL DES CHARGES



# I. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2012

En milliers de dollars des États-Unis	Note	31.12.2012	31.12.2011
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	89 289	114 289
Placements à court terme	6	556 690	533 226
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	7	29 367	23 925
Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	8	1 921	2 045
Stocks	9	1 482	4 288
Paievements anticipés	10	34 160	43 544
Autres actifs courants	11	3 053	4 940
<b>Total, actifs courants</b>		<b>715 962</b>	<b>726 257</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	7	1 485	2 265
Placements à long terme	6	2 269	1 547
Immobilisations corporelles	12	608 301	623 654
Immobilisations incorporelles	13	490	439
<b>Total, actifs non courants</b>		<b>612 545</b>	<b>627 905</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 328 507</b>	<b>1 354 162</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe)	14	21 602	29 415
Prestations dues au personnel	15	8 930	14 567
Transferts à payer	16	23 792	35 778
Conditions sur les contributions volontaires	17	35 913	31 892
Paievements reçus par anticipation	18	93 772	117 431
Emprunts à court terme	19	7 924	7 713
Autres passifs courants	20	13 671	9 961
<b>Total, passifs courants</b>		<b>205 604</b>	<b>246 757</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Prestations dues au personnel	15	825 027	796 055
Conditions sur les contributions volontaires	17	5 203	6 692
Prêts à long terme	19	43 559	48 469
Autres passifs non courants	20	5 661	5 868
<b>Total, passifs non courants</b>		<b>879 450</b>	<b>857 084</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 085 054</b>	<b>1 103 841</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>243 453</b>	<b>250 321</b>
<b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>			
Réserves et soldes des fonds	21	243 453	250 321
<b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>243 453</b>	<b>250 321</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## II. ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE POUR L'EXERCISE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

En milliers de dollars des États-Unis	Note	31.12.2012	31.12.2011
<b>PRODUITS</b>			
Contributions mises en recouvrement		352 970	356 474
Contributions volontaires		391 038	308 947
Autres activités générant des produits		17 801	22 652
Autres produits		17 828	12 910
Gains de change		602	11 584
Produits financiers		11 960	20 857
<b>Total produits</b>	<b>22</b>	<b>792 199</b>	<b>733 424</b>
<b>CHARGES</b>			
Charges de personnel		383 234	427 782
Consultants, experts extérieurs et frais de mission		42 282	60 501
Formations à l'extérieur, subventions et transferts		61 221	59 984
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation		61 988	77 208
Services contractuels		132 911	165 122
Dépréciation et amortissement		19 024	20 325
Provision pour contributions mises en recouvrement		79 267	79 196
Autres charges		19 027	38 627
Pertes de change		–	–
Coûts financiers		7 211	9 099
<b>Total charges</b>	<b>23</b>	<b>806 165</b>	<b>937 844</b>
<b>DÉFICIT POUR LA PÉRIODE</b>		<b>-13 966</b>	<b>-204 420</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

### III. ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

En milliers de dollars des États-Unis	Note	31.12.2012	31.12.2011
<b>Actif net/Situation nette à l'ouverture de la période</b>		<b>250 321</b>	<b>428 072</b>
Écarts de change sur certaines opérations en devises	21	-9 620	-3 147
Augmentation du Fonds de roulement	21	992	93
Gains actuariels	21	23 734	29 989
Autres ajustements	21	-8 008	-266
<b>Total des éléments comptabilisés directement dans l'actif net/situation nette</b>		<b>7 098</b>	<b>26 669</b>
Déficit pour la période	21	-13 966	-204 420
<b>Total des produits et des charges comptabilisés pour la période</b>		<b>-6 868</b>	<b>-177 751</b>
<b>ACTIF NET/SITUATION NETTE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE</b>		<b>243 453</b>	<b>250 321</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## IV. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCISE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

En milliers de dollars des États-Unis	Note	31.12.2012	31.12.2011
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Déficit pour la période		-13 966	-204 420
Dépréciation et amortissement		19 024	20 325
(Augmentation)/Diminution des créances à recevoir		-5 418	58 957
(Augmentation)/Diminution des stocks		3 007	161
(Augmentation)/Diminution des paiements anticipés		9 242	17 174
Diminution des autres actifs courants		1 167	5 759
Augmentation/(Diminution) des comptes à payer		-7 855	5 150
Augmentation des prestations dues au personnel		42 886	49 620
(Diminution) des transferts à payer		-14 024	-31 974
(Diminution) des emprunts à la suite de réévaluations		1 342	-1 069
(Diminution) des placements à la suite de réévaluations		-10	-321
Augmentation/(Diminution) des conditions sur les contributions volontaires		4 216	-2 987
Augmentation des paiements reçus par anticipation		-24 425	36 549
(Diminution) des autres passifs		5 130	-6 294
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		361	9
Perte sur cession d'immobilisations incorporelles		—	523
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>20 677</b>	<b>-52 838</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-3 536	-9 722
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-378	—
Cession d'immobilisations corporelles		—	40
Diminution des placements à court terme		-34 118	73 131
Diminution des placements à long terme		-722	302
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement</b>		<b>-38 754</b>	<b>63 751</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Remboursements d'emprunts		-7 829	-8 511
Augmentation des contributions au Fonds de roulement		992	93
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-6 837</b>	<b>-8 418</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>-24 914</b>	<b>2 495</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>	5	114 289	106 690
Effets du taux de change		-86	5 104
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE</b>	5	<b>89 289</b>	<b>114 289</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## V. COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET LES MONTANTS RÉELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 – FONDS GÉNÉRAL

Article budgétaire principal	Budget initial			Budget définitif	Dépenses effectives	Différence : Budget définitif et dépenses effectives
En milliers de dollars des États-Unis	Allocation initiale 2012	Virements de crédits autorisés	Crédits ouverts supplémentaires	Allocation 2012 ajustée	Total	Solde 2012
<b>TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>						
A. Organes directeurs (Conférence générale ; Conseil exécutif)	2 666	1 634	–	4 300	3 758	542
B. Direction	9 784	223	39	10 046	9 539	507
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	3 187	870	–	4 057	3 729	328
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>15 637</b>	<b>2 727</b>	<b>39</b>	<b>18 403</b>	<b>17 026</b>	<b>1 377</b>
<b>TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>						
<b>A. Programmes</b>						
Grand programme I – Éducation	30 652	11 763	1 238	43 653	41 226	2 427
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	19 439	693	1 611	21 743	20 964	779
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	9 848	601	366	10 815	9 884	931
Grand programme IV – Culture	17 817	2 252	1 785	21 854	20 325	1 529
Grand programme V – Communication et information	9 583	1 951	212	11 746	11 740	6
Institut de statistique de l'UNESCO	787	2 362	–	3 149	3 149	–
Plates-formes intersectorielles	–	1 498	25	1 523	328	1 195
Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés	34 777	3 665	803	39 245	37 167	2 078
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	3 697	–1 399	–	2 298	–	2 298
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>126 600</b>	<b>23 386</b>	<b>6 040</b>	<b>156 026</b>	<b>144 783</b>	<b>11 243</b>
<b>B. Services liés au programme</b>						
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	2 586	74	–	2 660	2 459	201
2. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Égalité des genres	735	87	17	839	847	–8
3. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	3 262	653	65	3 980	3 771	209
4. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	2 790	–84	–	2 706	1 953	753
5. Relations extérieures et information du public	9 504	1 898	210	11 612	11 506	106
<b>Total, Titre II.B</b>	<b>18 877</b>	<b>2 628</b>	<b>292</b>	<b>21 797</b>	<b>20 536</b>	<b>1 261</b>
<b>C. Programme de participation et bourses</b>						
1. Programme de participation (PP)	1 170	10 321	–	11 491	6 307	5 184
2. Programme de bourses (FEL)	311	415	–	726	646	80
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>1 481</b>	<b>10 736</b>	<b>–</b>	<b>12 217</b>	<b>6 953</b>	<b>5 264</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>146 958</b>	<b>36 750</b>	<b>6 332</b>	<b>190 040</b>	<b>172 272</b>	<b>17 768</b>
<b>TITRE III – SERVICES INTERNES</b>						
A. Gestion des ressources humaines	8 048	5 636	–	13 684	13 478	206
B. Gestion financière	5 947	676	–	6 623	5 812	811
C. Gestion des services de soutien	27 578	2 982	–	30 560	31 471	–911
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>41 573</b>	<b>9 294</b>	<b>–</b>	<b>50 867</b>	<b>50 761</b>	<b>106</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>204 168</b>	<b>48 771</b>	<b>6 371</b>	<b>259 310</b>	<b>240 060</b>	<b>19 250</b>
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite						
<b>TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE</b>	1 723	5 324		7 047	7 031	16
<b>TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	1 020	–510		510	–	510
<b>TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS</b>	<b>206 911</b>	<b>53 585</b>	<b>6 371</b>	<b>266 867</b>	<b>247 091</b>	<b>19 776</b>

NB. : La convention comptable est différente de la base budgétaire. Le présent état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels est établi selon la base budgétaire.

# VI. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## NOTE 1 – ENTITÉ COMPTABLE

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été créée à Londres le 16 novembre 1945 par les gouvernements des États parties afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples. L'UNESCO comptant au nombre des institutions spécialisées mentionnées à l'article 57 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, les dispositions des articles 104 et 105 de cette Charte relative au statut juridique de cette Organisation, à ses privilèges et immunités, s'appliquent également à elle.

L'UNESCO a pour organe directeur une Conférence générale composée des représentants de ses États membres, qui détermine l'orientation et la ligne de conduite générale de l'Organisation. Le Conseil exécutif, composé de 58 États membres, élus par la Conférence générale, prend, conformément aux décisions de celle-ci, toutes dispositions utiles en vue d'assurer l'exécution efficace et rationnelle du programme de travail par la Directrice générale.

L'Organisation a son Siège à Paris (France). Elle est également composée de 50 bureaux hors Siège dans le monde, de 4 bureaux de liaison (Genève, New York, Addis-Abeba et Bruxelles) ainsi que de 10 instituts de catégorie 1, deux centres et une Maison de la paix (Bujumbura) disséminés dans le monde qui sont spécialisés dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

## NOTE 2 – CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

### 2.1 BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers ont été préparés sur la base d'une continuité d'activité et d'une comptabilité d'exercice et sont conformes aux prescriptions des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Faute de disposition spécifique des normes IPSAS, les Normes internationales d'information financière (IFRS) pertinentes s'appliquent. L'UNESCO applique les normes IPSAS 28, 29, 30 et 31 avant la date obligatoire de leur mise en œuvre.

La préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS nécessite d'utiliser certaines estimations comptables essentielles et exige des administrateurs de l'UNESCO qu'ils exercent leur jugement lorsqu'ils appliquent les méthodes comptables. Les domaines les plus complexes ou nécessitant un discernement plus aigu, ou les domaines dans lesquels les postulats et estimations sont lourds de conséquences pour les états financiers consolidés, sont communiqués dans la Note 3, Estimations et jugements comptables déterminants.

Les conventions comptables décrites ci-après ont été appliquées systématiquement pour la préparation et la présentation des présents états financiers.

### 2.2 CONSOLIDATION

Pour la préparation des états financiers de l'UNESCO, sont pris en compte dans le champ de la consolidation le Siège de l'Organisation, ses unités hors Siège, ses bureaux de liaison et les centres et instituts de catégorie 1.

Lorsque des instituts ou autres sont considérés comme des entités autonomes, ils apparaissent dans les états financiers consolidés de l'UNESCO uniquement s'ils sont réputés contrôlés par l'Organisation conformément à la définition du contrôle contenue dans les normes IPSAS. En vertu de ces normes, le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les instituts de catégorie 1 consolidés sont considérés comme des entités contrôlées. Ils sont énumérés dans le tableau ci-après, qui indique également leur localisation et leur monnaie fonctionnelle :

Institut	Lieu	Monnaie fonctionnelle
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	Paris (France) et Buenos Aires (Argentine)	\$ É.-U.
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	Genève (Suisse)	\$ É.-U.
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	Hambourg (Allemagne)	EUR
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	Moscou (Fédération de Russie)	\$ É.-U.
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	Addis-Abeba (Éthiopie)	\$ É.-U.
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	Caracas (République bolivarienne du Venezuela)	\$ É.-U.
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	Delft (Pays-Bas)	EUR
Centre international de physique théorique (CIPT)	Trieste (Italie)	EUR
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	New Delhi (Inde)	\$ É.-U.
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	Montréal (Canada)	\$ É.-U.

En octobre 2009, la Conférence générale a approuvé la création d'un nouvel institut : l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable, à New Delhi (Inde). Cet institut de catégorie 1 a été créé dans le but de promouvoir des activités d'enseignement, de recherche et de renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation pour la paix dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il est devenu opérationnel au cours l'exercice 2012.

Toutes les entités consolidées préparent leurs informations comptables sur la base d'une continuité d'activité et d'une comptabilité d'exercice et respectent les normes IPSAS. Les chiffres concernant la performance financière et la situation financière des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie dans laquelle sont présentés les états financiers consolidés de l'UNESCO sont convertis dans cette dernière monnaie (voir Note 2.3).

### 2.3 TRANSACTIONS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars des États-Unis (\$ É.-U.), cette monnaie étant la monnaie fonctionnelle de l'UNESCO.

Le coût historique ou la juste valeur des éléments non monétaires établi(e) dans une devise étrangère est converti(e) sur la base du taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction ou à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars des États-Unis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les transactions en devises étrangères sont converties en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change en vigueur en fin d'année des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

Certaines entités figurant dans les états financiers consolidés de l'UNESCO n'ont pas pour monnaie fonctionnelle le dollar des États-Unis. Aux fins de consolidation, leur monnaie est donc convertie comme suit :

- les actifs et les passifs de chaque état de la situation financière présenté sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière ;
- les produits et les charges de chaque état de la performance financière sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions (taux de change opérationnel des Nations Unies) ;
- tous les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en tant qu'élément distinct de l'actif net/situation nette.

### 2.4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle/lesquelles il est approprié de publier des informations financières séparées. À l'UNESCO, l'information sectorielle est fondée sur les principales activités et sources de financement de l'Organisation. De ce fait, l'UNESCO publie des informations financières distinctes pour quatre secteurs : le Fonds général (GEF), les Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO (OPF), les Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme (PFF) et les Fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel (SFF).

### 2.5 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent la petite caisse, les dépôts remboursables sur demande auprès des banques et les autres placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en espèces et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus à titre fiduciaire (Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme et Fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel), qui ne peuvent être utilisés que pour un objet spécifique, sont considérés comme soumis à restrictions.

### 2.6 PLACEMENTS

L'UNESCO classe ses placements en deux catégories : les prêts et créances, d'une part, et les actifs financiers à la juste valeur par excédent ou déficit, d'autre part :

- Prêts et créances : ce sont des actifs financiers non dérivés dont l'échéance est fixe ou déterminable et qui ne sont pas cotés sur un marché actif, notamment les dépôts à terme. Ils sont inclus dans les actifs courants, sauf pour ceux dont les durées de remboursement sont supérieures à 12 mois suivant la date de reporting, qui sont classés comme des actifs non courants. Les prêts et créances de l'UNESCO sont classés au titre des placements dans l'état de la situation financière (voir Note 6, Placements).
- Actifs financiers à la juste valeur par excédent ou déficit : un actif financier est classé dans cette catégorie si la direction de l'Organisation le désigne comme tel. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants s'il est prévu qu'ils soient réalisés dans les 12 mois suivant la date de reporting. Après comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur. Les profits ou pertes liés à la réévaluation sont comptabilisés dans l'état de la performance financière. Les actifs financiers de cette catégorie sont classés au titre des placements dans l'état de la situation financière (voir Note 6, Placements).

À chaque date de reporting, l'UNESCO détermine s'il existe des éléments objectifs montrant qu'un placement ou groupe de placements a perdu de sa valeur. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état de la performance financière.



## 2.7 CONTRIBUTIONS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur juste valeur minorée de toute provision pour des sommes estimées irrécouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs, basés sur un examen des montants dus à la date de reporting, tendant à indiquer que l'UNESCO ne sera pas en mesure de recouvrer toutes les sommes échues conformément au terme initial des créances. Lors de la détermination de la provision au titre des contributions mises en recouvrement, la juste valeur des créances est calculée en tant que décote estimée des flux de trésorerie liée aux créances à recouvrer dans le futur. Cette approche ne s'applique pas aux contributions volontaires. Les contributions mises en recouvrement reçues avant le début de la période budgétaire pertinente sont comptabilisées en tant qu'actifs et on comptabilise l'élément de passif d'encaissement par anticipation correspondant.

## 2.8 STOCKS

Les stocks à vendre sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks à distribuer à un coût nul ou symbolique ou à consommer dans la production de biens ou la prestation de services à un coût nul ou symbolique sont évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant. Les moins-values entre le coût et le coût de remplacement courant ou la valeur nette de réalisation sont comptabilisées dans l'état de la performance financière. Le coût des stocks est imputé conformément à la méthode du coût moyen pondéré.

## 2.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût, minoré des pertes de valeur cumulées. Les biens du patrimoine ne sont pas comptabilisés dans les états financiers mais une communication appropriée est effectuée dans les notes relatives aux comptes.

### Nouvelles immobilisations corporelles

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé au titre des actifs s'il est probable que des bénéfices économiques futurs ou un potentiel de service associés à l'immobilisation en découleront pour l'UNESCO et si le coût de l'immobilisation peut être évalué de façon fiable. Dans la plupart des cas, une immobilisation corporelle est comptabilisée selon son coût. Lorsqu'un actif est donné, il est comptabilisé à sa juste valeur à la date de son acquisition. L'UNESCO applique des seuils lorsqu'elle détermine s'il convient d'incorporer de nouvelles immobilisations corporelles au capital. Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif si leur coût ou leur juste valeur se monte à 1 000 dollars ou plus par unité, sauf si elles sont considérées comme de petits articles attractifs (tels que ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, appareils photographiques, imprimantes, assistants personnels) pour lesquels un seuil de 300 dollars par unité s'applique.

### Cessions

Les profits et pertes liés aux cessions sont déterminés en comparant les recettes à la valeur comptable de l'actif, et sont inclus dans l'état de la performance financière.

### Coûts subséquents

Les coûts encourus postérieurement à l'acquisition initiale sont comptabilisés uniquement s'il est probable que des bénéfices économiques futurs ou un potentiel de service associés à l'immobilisation en découleront pour l'UNESCO et si le coût de l'immobilisation peut être évalué de façon fiable.

### Dépréciation

La dépréciation est comptabilisée selon la méthode linéaire pour toutes les immobilisations corporelles autres que les biens fonciers, à des taux qui passeront par profits et pertes le coût des actifs au cours de leur vie utile. La durée de vie utile des principales catégories d'actifs est estimée comme suit :

#### CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES – DURÉE DE DÉPRÉCIATION

Matériel de communication et de TI	4 ans
Véhicules	5 ans
Mobilier et installations	5 ans
Autres équipements	5 ans
Bâtiments	15-50 ans
Terrains	N/A

Les bâtiments se décomposent en différents éléments pour lesquels différentes durées de dépréciation sont appliquées, comme suit : fondations et murs : 50 ans ; autres éléments structurels : 30 ans ; aménagements : 15 ans ; installations techniques : 25 ans. La valeur résiduelle et la durée de vie utile des actifs sont revues et ajustées, le cas échéant, à la fin de chaque exercice financier.

### Perte de valeur

La valeur comptable des immobilisations est réexaminée pour déterminer la perte de valeur lorsque des événements ou l'évolution des circonstances indiquent que la valeur comptable de l'immobilisation pourrait ne pas être recouvrée. En pareil cas, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée afin de déterminer l'ampleur de la moins-value, le cas échéant. Toute provision pour perte de valeur est incluse dans l'état de la performance financière.

## 2.10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon leur coût, minoré de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Elles sont portées dans les états financiers si leur coût dépasse 50 000 dollars des États-Unis.



## Acquisition et développement de logiciels

Les licences de logiciels informatiques acquises sont comptabilisées sur la base des coûts encourus pour acquérir lesdits logiciels et les utiliser. Les coûts directement liés au développement de logiciels destinés à être utilisés par l'UNESCO sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les coûts directs incluent les coûts du personnel chargé du développement des logiciels et une part appropriée des frais généraux correspondants.

## Amortissement

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire pour toutes les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée, à des taux qui passeront par profits et pertes le coût ou la valeur des actifs au cours de leur vie utile. La durée de vie utile des principales catégories d'immobilisations incorporelles est estimée comme suit :

### CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – DURÉE D'AMORTISSEMENT

Logiciels acquis séparément	5 ans
Logiciels développés en interne	5 ans
Licences et droits	2-6 ans (ou durée de la licence ou du droit si elle est plus courte)

## 2.11 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel de l'UNESCO sont les suivants :

### Avantages à court terme au personnel

Les avantages à court terme au personnel sont supposés être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice et sont estimés à leur valeur nominale calculée sur la base des droits acquis aux taux de rémunération actuels. Ils comprennent les prestations initiales (primes d'affectation), les prestations mensuelles (traitements, salaires et indemnités), les absences compensées (congrés annuels, congés de maladie, congés de maternité/paternité/adoption) et d'autres prestations à court terme (indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts) ainsi que la part actuelle des prestations à long terme octroyées aux membres du personnel en exercice. Ces avantages sont traités comme des passifs courants. Certains éléments des prestations normalement à court terme peuvent ne pas être réglés dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Ce peut être le cas de certains droits à congé annuel. Ces éléments, dont le règlement est supposé intervenir au-delà de 12 mois après la date de clôture de l'exercice, sont traités comme des passifs non courants et estimés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés si les paiements et l'impact de l'actualisation sont jugés significatifs.

### Avantages après la cessation de service

Les avantages après la cessation de service comprennent les régimes de pension, les soins médicaux après la cessation de service, les primes de rapatriement et autres montants

forfaitaires payables après la cessation de service. Les régimes de prestations après la cessation de service sont classés soit comme des régimes à cotisations définies soit comme des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes à cotisations définies, l'obligation pour chaque exercice dépend des montants des cotisations pour cet exercice, et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour mesurer l'obligation ou la dépense. Dans les régimes à prestations définies, les prestations après la cessation de service sont évaluées à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, ajustée pour tenir compte des gains et pertes actuariels non comptabilisés ainsi que des coûts des services passés non comptabilisés.

### Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

L'UNESCO comptabilise les catégories d'avantages du personnel ci-après :

- les prestations dues au personnel à court terme qui doivent être réglées dans les 12 mois qui suivent la clôture de la période comptable pendant laquelle les employés ont fourni les services concernés ;
- les prestations après la cessation de service ;
- les autres prestations à long terme ;
- les prestations de cessation de service.

L'UNESCO participe en tant qu'organisation membre à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer le versement aux employés des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime financé et multi-employeurs à prestations définies. Comme énoncé à l'article 3 (b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Le régime expose les organisations participantes à certains risques actuariels liés aux employés présents et passés d'autres organisations affiliées à la Caisse, c'est pourquoi il n'existe pas de base cohérente et fiable pour l'allocation de l'obligation, des actifs et des passifs de la Caisse entre les différentes organisations. L'UNESCO et la CCPPNU, de même que les autres organisations participantes, ne sont pas en mesure de déterminer avec suffisamment de certitude, à des fins comptables, la part proportionnelle de l'UNESCO dans l'obligation au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts liés au régime. L'Organisation a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 25. Les cotisations versées par l'UNESCO au régime pendant l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière.

### Régime de l'Assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)

Le régime de l'Assurance-maladie après la cessation de service offre une couverture d'assurance-maladie subventionnée aux retraités et à leurs ayants droit dans le cadre des mêmes régimes d'assurance-maladie que ceux qui s'appliquent au personnel en activité, dès lors que certaines conditions requises pour en bénéficier sont remplies. À l'UNESCO, l'ASHI est un régime à prestations définies. En conséquence, un passif est comptabilisé pour rendre compte de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, ajustée pour tenir compte des gains et pertes actuariels non comptabilisés ainsi que des coûts des services passés non comptabilisés. Les dernières évaluations actuarielles de l'ASHI de l'UNESCO ont été effectuées au 31 décembre 2012 selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services rendus.

### Autres avantages à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont les prestations à long terme supposées être réglées au-delà de 12 mois après la clôture de l'exercice. Ils sont traités comme des passifs non courants et évalués à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés si les paiements et l'impact de l'actualisation sont jugés significatifs.

### Prestations de cessation de service

Les prestations de cessation de service comprennent généralement les indemnités en cas de départ volontaire et sont censées être réglées dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

## 2.12 EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont actuellement indiqués au coût amorti. Tout écart entre les produits et la valeur de remboursement est comptabilisé dans l'état de la performance financière sur la période des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés parmi les passifs courants, sauf si l'UNESCO possède un droit inconditionnel à reporter le règlement du passif pendant au moins 12 mois suivant la date de clôture. Lorsque l'UNESCO détient des prêts sans intérêt ou ne paie pas d'intérêt sur les prêts qu'elle a souscrits, l'avantage pour elle de cet arrangement est traité comme une contribution en nature.

## 2.13 PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées pour les dépenses futures d'une échéance ou d'un montant incertain, lorsqu'il existe une obligation présente (juridique ou implicite) née d'un événement passé, qu'il est probable qu'une dépense sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Aucune provision n'est créée pour les futures pertes d'exploitation. Les provisions sont estimées à la valeur actuelle des dépenses

prévues estimées nécessaires pour régler l'obligation. L'augmentation de la provision au fil du temps est comptabilisée en tant que frais financiers.

## 2.14 IMPÔTS

L'UNESCO bénéficie d'un privilège d'exonération d'impôts; en conséquence ses actifs, revenus et autres biens sont exonérés de tout impôt direct.

## 2.15 COMPTABILISATION DES PRODUITS

La comptabilité d'exercice selon les normes IPSAS ne nécessite pas de concordance entre les produits et les charges connexes. Les flux de trésorerie résultant des produits et charges connexes peuvent intervenir dans l'exercice actuel et dans des exercices futurs.

### Produits d'opérations sans contrepartie directe

Les produits d'opérations sans contrepartie directe sont évalués à partir de l'accroissement de l'actif net comptabilisé. Lorsque tous les critères de comptabilisation d'un actif au titre d'un accord concernant une opération sans contrepartie directe ne sont pas satisfaits, il est possible d'indiquer un actif éventuel.

Les contributions mises en recouvrement sont fixées et approuvées pour un exercice budgétaire biennal. Leur montant est ensuite réparti sur les deux années pour des raisons de facturation et de paiement. Les contributions mises en recouvrement sont comptabilisées comme des produits au début de l'année considérée de l'exercice budgétaire biennal correspondant.

Les contributions volontaires et autres transferts qui reposent sur un accord exécutoire sont comptabilisées comme des produits lorsque l'accord devient contraignant et que le contrôle de l'actif sous-jacent prend effet, sauf si l'accord soumet les actifs transférés à une condition qui requiert la comptabilisation d'un passif. En pareil cas, le produit est comptabilisé lorsque le passif soumis à condition est apuré. Les contributions volontaires telles que les engagements et autres promesses de dons qui ne reposent pas sur des accords contraignants sont comptabilisées comme des produits au moment de leur réception.

Les contributions en nature des biens qui apportent un soutien direct à des opérations et des activités approuvées et peuvent être évaluées de manière fiable sont comptabilisées et évaluées à leur juste valeur. Ces contributions sont, par exemple, l'usage de locaux et d'équipements. Les contributions de services en nature, telles que les services de bénévoles, ne sont actuellement pas comptabilisées.

### Produits des opérations avec contrepartie directe

D'autres produits provenant d'opérations avec contrepartie directe sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et comptabilisés quand les biens et services sont fournis.

## 2.16 CHARGES

Dans la comptabilité d'exercice, les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de l'exercice sous forme de sorties ou de consommation d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer l'actif net/situation nette. Les charges sont comptabilisées quand se produit l'opération ou l'événement qui en est à l'origine, et la comptabilisation de la charge n'est donc pas liée au moment de la réception ou du paiement des liquidités ou de leur équivalent.

### Opérations sans contrepartie directe

Les charges afférentes aux accords de financement sans contrepartie directe sont comptabilisées lorsque le financement prend juridiquement force, sauf si l'accord prévoit une condition sur les actifs transférés. Dans ce cas, les charges sont comptabilisées lorsque les services sont effectués et la condition sur les actifs transférés remplie conformément aux termes de l'accord. Les paiements par anticipation sont amortis sur la base d'éléments objectifs afin de tenir compte du risque de non-recouvrement. Lorsque le produit de contributions en nature est comptabilisé, une charge correspondante est également comptabilisée dans les états financiers.

## NOTE 3 – ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS

L'établissement des états financiers selon les normes IPSAS nécessite de recourir à des estimations comptables ainsi qu'à des hypothèses et appréciations de gestion. Les domaines dans lesquels ces estimations, hypothèses ou appréciations sont importantes pour établir les états financiers de l'UNESCO comprennent, sans toutefois s'y limiter, les obligations relatives aux prestations dues au personnel après la cessation de service, les provisions pour règlements de litiges, les risques financiers sur les stocks et créances à recevoir, les charges à payer, les actifs éventuels et passifs éventuels, et le degré de moins-value des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations sont révisées lorsque les éléments sur lesquels elles sont fondées sont connus.

Le Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO (SEPU) n'entre pas dans les états financiers consolidés de l'UNESCO. Le SEPU n'est pas considéré comme une entité contrôlée étant donné que l'UNESCO n'en régit pas les politiques financières et opérationnelles et ne tire aucun bénéfice de ses activités. Toutefois, l'UNESCO étant censée entretenir une relation d'influence notable avec le SEPU, des informations appropriées sont fournies dans les notes annexes aux états financiers de l'UNESCO – voir la Note 28, Relations d'influence notable.

L'UNESCO loue au gouvernement du pays hôte les terrains sur lesquels se trouvent son Siège place de Fontenoy et rue Miollis. Aux termes des contrats de bail, la durée du bail est de 99 ans et est renouvelable pour un nombre illimité de

périodes de 99 ans. L'UNESCO paie un loyer d'un montant symbolique pour la jouissance des terrains. Étant donné que les contrats accordent effectivement à l'UNESCO le droit de jouir à perpétuité des terrains des deux sites pour un loyer symbolique, il est jugé approprié de comptabiliser ces terrains à l'actif dans les états financiers de l'UNESCO – voir la Note 12, Immobilisations corporelles.

## NOTE 4 – INFORMATION SECTORIELLE

Les informations sectorielles sont fondées sur les principales activités et sources de financement de l'Organisation. Elles concernent les secteurs suivants :

- Fonds général (GEF) : comprend à la fois le Fonds général et le Fonds de roulement, établis conformément aux dispositions des articles 6.1 et 6.2 du Règlement financier. Il a été établi afin de comptabiliser les dépenses effectuées sur les crédits du Programme ordinaire votés par la Conférence générale de l'UNESCO pour un exercice financier donné.
- Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO (OPF) : englobent les activités productrices de recettes, les dépenses d'appui au programme au titre des comptes spéciaux et fonds de dépôt, le Fonds d'indemnisation du personnel, le Fonds de financement des indemnités de cessation de service, et les comptes spéciaux relatifs au Siège. Ils servent à exécuter les programmes ; ce secteur regroupe aussi d'autres dépenses autorisées de l'UNESCO. Les fonds ont été créés conformément aux dispositions de l'article 6.5 du Règlement financier et ont généralement un règlement financier qui leur est propre.
- Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme (PFF) : regroupent les instituts, les comptes spéciaux et les fonds de dépôt établis conformément aux dispositions de l'article 6.5 du Règlement financier. Ils servent à exécuter les activités du programme à caractère extrabudgétaire conformément aux accords conclus entre l'UNESCO et les donateurs ou à tout autre texte réglementaire. Les ressources de chacun de ces fonds ne peuvent être utilisées qu'aux fins pour lesquelles le fonds en question a été établi.
- Fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel (SFF) : comprennent les fonds qui ont été établis au bénéfice des membres du personnel de l'UNESCO dans le cadre de la Caisse d'assurance-maladie (CAM), du Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO (SEPU), du Fonds de l'Économat de l'UNESCO (UCF), des Services de restauration de l'UNESCO (URS) et du Jardin des petits et Club des enfants de l'UNESCO (JCU). Les ressources de chacun de ces fonds ne peuvent être utilisées qu'aux fins pour lesquelles le fonds en question a été établi.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012

En milliers de dollars des États-Unis	GEF	OPF	PFF	SFF	Soldes interfonds	TOTAL UNESCO
<b>ACTIFS</b>						
<b>Actifs courants</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 510	34 084	46 010	4 685	–	89 289
Placements à court terme	107	16 502	520 299	19 782	–	556 690
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	20 529	–	8 838	–	–	29 367
Créances à recevoir d'opérations avec contrepartie directe	72	68	1 166	691	-76	1 921
Stocks	–	761	74	647	–	1 482
Paiements anticipés	17 256	347	15 657	1 003	-103	34 160
Autres actifs courants	638	8 466	2 095	1 217	-9 363	3 053
<b>Total, actifs courants</b>	<b>43 112</b>	<b>60 228</b>	<b>594 139</b>	<b>28 025</b>	<b>-9 542</b>	<b>715 962</b>
<b>Actifs non courants</b>						
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	1 485	–	–	–	–	1 485
Placements à long terme	–	–	2 269	–	–	2 269
Immobilisations corporelles	597 888	1 173	9 086	154	–	608 301
Immobilisations incorporelles	339	–	151	–	–	490
<b>Total, actifs non courants</b>	<b>599 712</b>	<b>1 173</b>	<b>11 506</b>	<b>154</b>	<b>–</b>	<b>612 545</b>
<b>TOTAL, ACTIFS</b>	<b>642 824</b>	<b>61 401</b>	<b>605 645</b>	<b>28 179</b>	<b>-9 542</b>	<b>1 328 507</b>
<b>PASSIFS</b>						
<b>Passifs courants</b>						
Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe)	3 857	1 353	15 153	1 315	-76	21 602
Prestations dues au personnel	4 380	415	3 177	958	–	8 930
Transferts à payer	4 270	11	19 511	–	–	23 792
Conditions sur contributions volontaires	1 668	–	34 245	–	–	35 913
Paiements reçus par anticipation	11 684	262	81 663	163	–	93 772
Emprunts à court terme	7 919	–	–	108	-103	7 924
Autres passifs courants	5 444	2 152	9 656	5 782	-9 363	13 671
<b>Total, passifs courants</b>	<b>39 222</b>	<b>4 193</b>	<b>163 405</b>	<b>8 326</b>	<b>-9 542</b>	<b>205 604</b>
<b>Passifs non courants</b>						
Prestations dues au personnel	808 888	2 867	13 272	–	–	825 027
Conditions sur contributions volontaires	5 203	–	–	–	–	5 203
Prêts à long terme	43 559	–	–	–	–	43 559
Autres passifs non courants	–	5 587	74	–	–	5 661
<b>Total, passifs non courants</b>	<b>857 650</b>	<b>8 454</b>	<b>13 346</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>879 450</b>
<b>TOTAL, PASSIFS</b>	<b>896 872</b>	<b>12 647</b>	<b>176 751</b>	<b>8 326</b>	<b>-9 542</b>	<b>1 085 054</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>-254 048</b>	<b>48 754</b>	<b>428 894</b>	<b>19 853</b>	<b>–</b>	<b>243 453</b>
<b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>						
Réserves et soldes des fonds	-254 048	48 754	428 894	19 853	–	243 453
<b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>	<b>-254 048</b>	<b>48 754</b>	<b>428 894</b>	<b>19 853</b>	<b>–</b>	<b>243 453</b>

## ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012

En milliers de dollars des États-Unis	GEF	OPF	PFF	SFF	Transactions interfonds	TOTAL UNESCO
<b>PRODUITS</b>						
Contributions mises en recouvrement	349 362	–	3 608	–	–	352 970
Contributions volontaires	16 029	743	374 939	–	-673	391 038
Autres activités générant des produits	135	11 462	2 594	6 881	-3 271	17 801
Autres produits	2 128	1 191	1 159	25 941	-12 591	17 828
Gains de change	381	115	–	255	-149	602
Produits financiers	405	4 277	7 091	187	–	11 960
Transferts entre secteurs	239	17 754	9 737	–	-27 730	–
<b>Total produits</b>	<b>368 679</b>	<b>35 542</b>	<b>399 128</b>	<b>33 264</b>	<b>-44 414</b>	<b>792 199</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>						
Charges de personnel	248 076	22 237	99 348	26 578	-13 005	383 234
Consultants, experts extérieurs et frais de mission	6 996	2 268	34 636	–	-1 618	42 282
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	32 366	144	38 447	–	-9 736	61 221
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	25 003	5 220	32 037	2 845	-3 117	61 988
Services contractuels	11 752	3 169	117 963	27	–	132 911
Dépréciation et amortissement	15 848	538	2 531	107	–	19 024
Provision pour contributions mises en recouvrement	79 267	–	–	–	–	79 267
Autres charges	686	2 744	14 885	779	-67	19 027
Pertes de change	–	–	149	–	-149	–
Coûts financiers	2 158	18	5 029	6	–	7 211
Transferts entre secteurs	–	1	16 721	–	-16 722	–
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>422 152</b>	<b>36 339</b>	<b>361 746</b>	<b>30 342</b>	<b>-44 414</b>	<b>806 165</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) POUR LA PÉRIODE</b>	<b>-53 473</b>	<b>-797</b>	<b>37 382</b>	<b>2 922</b>	<b>–</b>	<b>-13 966</b>

Certaines activités internes conduisent à des transactions comptables qui créent des actifs, passifs, produits et charges intersectoriels. Les transactions entre secteurs sont indiquées dans l'état de la situation financière par secteur et dans l'état de la performance financière par secteur pour une présentation exacte de ces états financiers.

## NOTE 5 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers de dollars des États-Unis	31/12/2012	31/12/2011
Fonds en banque	89 242	114 272
Caisse	47	17
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>89 289</b>	<b>114 289</b>

La trésorerie est principalement détenue sur des comptes en euros et en dollars des États-Unis productifs d'intérêts que possède le Siège de l'UNESCO. Une quantité limitée de soldes de trésorerie est également détenue sur des comptes en monnaie convertible productifs d'intérêts ouverts par le Siège, ainsi que sur des comptes en dollars des États-Unis et en devises locales ouverts par les bureaux hors Siège et par les instituts.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent K\$38 594 disponibles en tant que fonds appartenant en propre à l'UNESCO. Le solde de K\$50 695 est détenu par l'UNESCO en fiducie (voir Note 4, Information sectorielle).

## NOTE 6 – INVESTISSEMENTS

En milliers de dollars des États-Unis	31/12/2012	31/12/2011
<b>Court terme</b>		
<b>Prêts et créances</b>		
Dépôts à terme (échéant à moins de 12 mois)	454 692	414 593
Intérêts courus	308	1 018
<b>Juste valeur par excédent ou déficit</b>		
Bons du Trésor brésilien (jusqu'à 184 jours)	101 690	117 615
<b>Total court terme</b>	<b>556 690</b>	<b>533 226</b>
<b>Long terme</b>		
<b>Juste valeur par excédent ou déficit</b>		
Autres	2 269	1 547
<b>Total long terme</b>	<b>2 269</b>	<b>1 547</b>
<b>Total investissements</b>	<b>558 959</b>	<b>534 773</b>

Les dépôts à terme sont détenus par des banques internationales ; les plafonds de dépôt fixés sont conformes à la politique suivie par l'UNESCO en matière de placements. Les dépôts à terme et les intérêts courus au 31 décembre 2012 comprennent K\$16 609 que l'UNESCO détient en propre. Elle détient K\$540 081 en fiducie, dont K\$19 782

dans des fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel. Le taux d'intérêt moyen des dépôts à terme a été, pour l'année se terminant le 31 décembre 2012, de 0,52 % pour les dépôts en euros et de 0,53 % pour ceux en dollars des États-Unis.

Le Bureau de l'UNESCO à Brasilia investit, conformément à la politique d'investissement de l'Organisation, dans des bons du Trésor brésilien. Au 31 décembre 2012, le solde de ces investissements s'élevait à K\$101 690. Il s'agit de bons à rendement variable émis par le Trésor brésilien (« *Letra Financeiro ne Tesouro* »). Le taux d'intérêt moyen de ces investissements a été, pour l'année se terminant le 31 décembre 2012, de 8,41 %.

L'investissement à long terme correspond au portefeuille de placement du Fonds Nessim Habif, qui comprend des obligations et des fonds d'actions. Conformément au Règlement financier du Fonds (61 EX/38), le capital est investi dans des titres industriels, en Suisse ou aux États-Unis d'Amérique.

Les échéances des investissements se décomposent comme suit :

31.12.2012	Dépôts à terme	Bons du Trésor brésilien	Fonds Nessim Habif
En milliers de dollars des États-Unis			
Dépôts à terme (échéances de 12 mois ou moins)	454 692	–	–
Autres investissements échéant à moins d'un an	–	101 690	–
Investissements échéant à plus d'un an, mais à moins de cinq ans	–	–	–
Investissements échéant à plus de cinq ans	–	–	2 269
<b>Total</b>	<b>454 692</b>	<b>101 690</b>	<b>2 269</b>



## NOTE 7 – CRÉANCES À RECEVOIR (OPÉRATIONS SANS CONTREPARTIE DIRECTE)

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
Contributions mises en recouvrement (court terme)	183 762	92 821
Contributions mises en recouvrement (long terme)	3 895	6 074
<b>Montant brut des contributions mises en recouvrement</b>	<b>187 657</b>	<b>98 895</b>
Provision pour contributions mises en recouvrement (court terme)	-163 131	-82 465
Provision pour contributions mises en recouvrement (long terme)	-2 410	-3 809
<b>Montant net des contributions mises en recouvrement</b>	<b>22 116</b>	<b>12 621</b>
Contributions volontaires (court terme)	8 736	13 569
Contributions volontaires (long terme)	–	–
<b>Total créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)</b>	<b>30 852</b>	<b>26 190</b>
Court terme	29 367	23 925
Long terme	1 485	2 265
<b>Montant net des créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)</b>	<b>30 852</b>	<b>26 190</b>

Les contributions à recevoir non acquittées représentent des recettes non encaissées promises à l'UNESCO par les États membres et les Membres associés pour la réalisation du programme de travail. Les contributions à long terme sont celles qui doivent être reçues plus de 12 mois après la date d'établissement des comptes. Cela concerne les plans de paiement convenus.

La provision pour contributions mises en recouvrement est calculée en prenant en compte l'ensemble des arriérés dus depuis l'exercice biennal 2008-2009 et avant qui ne font l'objet d'aucun plan de paiement. Les arriérés de contributions de l'exercice 2010-2011 et de l'année 2012 et les montants qui font l'objet de plans de paiement sont actualisés à leur valeur actuelle sur la base de l'année où ils sont censés être reçus :

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
Arriérés ne faisant l'objet d'aucun plan de paiement :		
1988-2003	3 103	3 103
2004-2005	29	29
2006-2007	46	46
2008-2009	57	57
2010-2011	83 488	
	<b>86 723</b>	<b>3 234</b>
Autres contributions à court terme mises en recouvrement	97 039	89 587
<b>Montant brut des contributions mises en recouvrement (court terme)</b>	<b>183 762</b>	<b>92 821</b>
Provision pour arriérés	-162 977	-82 397
Actualisation pour autres contributions à court terme mises en recouvrement	-154	-68
<b>Montant net des contributions mises en recouvrement (court terme)</b>	<b>20 631</b>	<b>10 356</b>
Montant brut des contributions mises en recouvrement (long terme)	3 895	6 074
Actualisation pour contributions à long terme mises en recouvrement	-2 410	-3 809
<b>Montant net des contributions mises en recouvrement (long terme)</b>	<b>1 485</b>	<b>2 265</b>
<b>Total des montants nets des contributions mises en recouvrement</b>	<b>22 116</b>	<b>12 621</b>

Une provision spéciale d'un montant de K\$158 599 a été constituée pour les contributions dues par deux États membres ayant suspendu le versement de leur contribution à l'Organisation.

## NOTE 8 – CRÉANCES À RECEVOIR (OPÉRATIONS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE)

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
Montants à recevoir pour biens et services	3 234	3 274
Provision pour créances douteuses	-1 313	-1 229
<b>Montant net des créances à recevoir d'opérations avec contrepartie directe</b>	<b>1 921</b>	<b>2 045</b>

La provision pour créances à recevoir d'opérations avec contrepartie directe est un montant irrécouvrable estimatif fondé sur une analyse synoptique des montants impayés à la date d'établissement des comptes.

## NOTE 9 – STOCKS

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
Publications	823	3 387
Fournitures	659	901
<b>Montant brut des stocks</b>	<b>1 482</b>	<b>4 288</b>
Provision pour dépréciation des stocks	–	–
<b>Montant net des stocks</b>	<b>1 482</b>	<b>4 288</b>

Les publications comprennent des publications destinées à la vente. Comme on ne dispose pas actuellement de renseignements complets sur les publications destinées à être diffusées gratuitement ou à un prix symbolique, leur coût est comptabilisé en charge lorsqu'il est encouru. Les publications destinées à la diffusion gratuite ayant généralement une courte durée de vie, la valeur de tout stock restant à la fin de l'exercice se déprécie fortement. Les fournitures incluent principalement les fournitures de restaurant et d'économat. La provision pour dépréciation des stocks représente la dépréciation des stocks de publications et de fournitures à leur valeur de réalisation nette.

## NOTE 10 – PAIEMENTS ANTICIPÉS

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
Avances au personnel	4 365	3 009
Avances pour financement d'activités	3 029	9 081
Avances aux partenaires d'exécution	6 350	5 195
Avances IHE à des partenaires de projet	5 168	530
Avances au Programme de participation	12 311	22 985
Autres avances	2 937	2 744
<b>Total des avances</b>	<b>34 160</b>	<b>43 544</b>

Les avances consenties au titre de contrats sans contrepartie directe (contrats de financement, accords de partenariat d'exécution, Programme de participation et projets IHE) correspondent aux virements effectués à des tiers lorsque les conditions attachées aux actifs transférés restent à être

acceptées par l'UNESCO comme étant remplies au 31 décembre 2012.

Dans le Programme de participation, les transferts de fonds sont considérés être des avances jusqu'à ce qu'un rapport financier confirmant l'utilisation des fonds conformément à l'accord soit reçu et accepté par l'UNESCO. Les avances consenties au titre du Programme de participation peuvent être attribuées aux exercices biennaux comme suit :

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
<b>Exercice biennal</b>		
2006-2007	1 397	1 884
2008-2009	2 094	4 344
2010-2011	3 204	16 757
2012-2013	5 616	–
<b>Avances consenties au titre du Programme de participation</b>	<b>12 311</b>	<b>22 985</b>

Les avances non réglées qui remontent à plus de trois exercices biennaux sont passés par profits et pertes à la clôture de la période considérée. Par conséquent, le reliquat des avances au titre de l'exercice biennal 2006-2007 sera passé par profits et pertes à la fin de 2013.

## NOTE 11 – AUTRES ACTIFS COURANTS

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
TVA à recevoir	1 846	4 166
Autres	1 207	774
<b>Montant total des autres actifs courants</b>	<b>3 053</b>	<b>4 940</b>

Les autres actifs courants sont principalement les montants de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui s'élèvent à K\$1 846 à recouvrer des autorités fiscales, et le solde dû des comptes PNUD, d'un montant de K\$683.



## NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers de dollars des États-Unis	Terrains	Immeubles	Équipements de communication et informatiques	Véhicules	Mobilier et agencements	Autres équipements	Total
<b>01.01.2012</b>							
Coût ou juste valeur	254 713	383 161	28 220	6 880	2 758	14 407	690 139
Cumul des amortissements	–	-27 504	-23 257	-4 854	-2 159	-8 711	-66 485
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>254 713</b>	<b>355 657</b>	<b>4 963</b>	<b>2 026</b>	<b>599</b>	<b>5 696</b>	<b>623 654</b>

### Mouvements pour la période allant jusqu'au 31.12.2012

Acquisitions	–	89	2 323	111	124	889	3 536
Cessions	–	–	-2 467	-564	-19	-510	-3 560
Amortissement des immobilisations cédées	–	–	2 342	448	17	392	3 199
Perte de valeur	–	–	–	–	–	–	–
Dépréciation	–	-13 762	-2 554	-702	-273	-1 406	-18 697
Ajustement de change – Amortissement	–	-9	-139	-3	-23	-104	-278
Ajustement de change – Coût	–	64	166	–	24	193	447
<b>Total des mouvements pour l'année 2012</b>	<b>–</b>	<b>-13 618</b>	<b>-329</b>	<b>-710</b>	<b>-150</b>	<b>-546</b>	<b>-15 353</b>

### 31.12.2012

Coût ou juste valeur	254 713	383 314	28 242	6 427	2 887	14 979	690 562
Cumul des amortissements	–	-41 275	-23 608	-5 111	-2 438	-9 829	-82 261
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>254 713</b>	<b>342 039</b>	<b>4 634</b>	<b>1 316</b>	<b>449</b>	<b>5 150</b>	<b>608 301</b>

Au 31 décembre 2012, l'UNESCO possède des immobilisations corporelles amorties en totalité encore en usage pour une valeur brute de K\$16 738.

Le tableau ci-dessous indique la valeur comptable détaillée des immeubles de l'UNESCO :

Description	Valeur comptable d'ouverture	Amortissement pendant la période	Acquisitions pendant la période	Ajustement de change	Valeur comptable de clôture
En milliers de dollars des États-Unis	31/12/2011				31.12.2012
7 Place Fontenoy	194 356	-7 617	–	–	186 739
1 Rue Miollis	144 106	-5 648	–	–	138 458
Appartement, place Vauban	5 592	-116	–	–	5 476
Immeuble du BIE, Genève	8 089	-271	–	–	7 818
Villa Ocampo, Buenos Aires	1 440	-30	–	–	1 410
Rénovation de l'immeuble UNESCO-IHE, Delft	2 074	-80	89	55	2 138
<b>Total</b>	<b>355 657</b>	<b>-13 762</b>	<b>89</b>	<b>55</b>	<b>342 039</b>

## Biens du patrimoine

L'UNESCO possède également un nombre important d'«œuvres d'art» (également appelées «biens du patrimoine»), notamment des peintures, sculptures et autres objets, qui sont pour la plupart des dons de gouvernements, d'artistes et d'autres partenaires. Un fonds interne a été constitué pour couvrir les dommages que pourraient subir ces œuvres, d'une valeur intrinsèque considérable. La valeur de ces œuvres n'est pas comptabilisée dans les états financiers de l'UNESCO, conformément à la norme IPSAS 17.

## NOTE 13 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers de dollars des États-Unis	Logiciels développés en interne	Logiciels achetés	Total
---------------------------------------	---------------------------------	-------------------	-------

### 01.01.2012

Coût ou juste valeur	19 532	323	19 855
Cumul des amortissements	-19 145	-271	-19 416
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>387</b>	<b>52</b>	<b>439</b>

### Mouvements pour la période allant jusqu'au 31.12.2012

Acquisitions	–	378	378
Cessions	–	–	–
Amortissement des immobilisations cédées	–	–	–
Perte de valeur	–	–	–
Amortissement	-233	-94	-327
<b>Total des mouvements pour l'année 2012</b>	<b>-233</b>	<b>284</b>	<b>51</b>

### 31.12.2012

Coût ou juste valeur	19 532	701	20 233
Cumul des amortissements	-19 378	-365	-19 743
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>154</b>	<b>336</b>	<b>490</b>

À l'heure actuelle, l'UNESCO comptabilise les logiciels uniquement comme des immobilisations incorporelles, considérant qu'il est peu probable que l'Organisation tire à l'avenir des bénéfices économiques substantiels des droits d'auteur et de propriété intellectuelle.

## NOTE 14 – COMPTES À PAYER

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
Comptes fournisseurs	8 231	9 464
Charges à payer	11 501	18 306
Autres passifs à payer	1 870	1 645
<b>Total des passifs à payer</b>	<b>21 602</b>	<b>29 415</b>

Les comptes fournisseurs se rapportent aux montants dus pour des biens et des services qui ont été facturés. Les charges à payer sont les passifs afférents aux biens et services qui ont été reçus ou fournis à l'UNESCO pendant l'exercice, mais qui n'ont pas été facturés ou n'ont pas fait l'objet d'un accord formel avec les fournisseurs.

## NOTE 15 – AVANTAGES DU PERSONNEL

	31.12.2012			31.12.2011
	Estimation actuarielle	Estimation de l'UNESCO	Total	

En milliers de dollars des États-Unis

Paie et remboursements	–	8 930	8 930	14 567
------------------------	---	-------	-------	--------

### Avantages du personnel (courants)

Assurance-maladie après la cessation de service	777 205	–	777 205	749 796
Congés annuels accumulés	18 364	492	18 856	18 613
Primes de rapatriement	20 127	–	20 127	18 556
Indemnités de fin de contrat pour l'Italie	8 839	–	8 839	9 090

### Avantages du personnel (non courants)

<b>Total des avantages du personnel</b>	<b>824 535</b>	<b>492</b>	<b>833 957</b>	<b>810 622</b>
---	----------------	------------	----------------	----------------

Le passif afférent aux avantages du personnel est estimé par des actuaires professionnels ou bien calculé par l'UNESCO à partir des données du personnel et de l'historique des paiements effectués par le passé.

### Avantages du personnel (courants)

Les avantages du personnel courants ou à court terme incluent la paie et les indemnités, le capital-décès, l'allocation pour frais d'études et le congé dans les foyers.

### Avantages du personnel (non courants)

Les avantages non courants au personnel se rapportent aux avantages après la cessation d'activité et autres avantages du personnel à long terme. Ceux-ci incluent l'assurance-maladie après la cessation de service, les congés annuels accumulés, les primes de rapatriement et les indemnités de fin de contrat pour les agents en poste en Italie.

Assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) – L'UNESCO participe au régime de l'assurance-maladie après la cessation de service qui est un régime à prestations définies. Dans ce régime, tout fonctionnaire de l'UNESCO qui a atteint l'âge de 55 ans lors de son départ à la retraite et a cotisé pendant au moins dix ans à la Caisse d'assurance-maladie à la date de sa cessation de service peut choisir de demeurer (indéfiniment) participant associé à cette caisse, l'UNESCO continuant à participer au financement de ses cotisations. Chaque année, l'UNESCO effectue une projection à long terme ainsi qu'une évaluation actuarielle du régime de l'assurance-maladie après la cessation de service afin de mesurer son obligation au regard des avantages du personnel.

Congés annuels accumulés – Le personnel de l'UNESCO peut accumuler des jours de congés annuels inutilisés jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables. Lors de leur cessation de service, les membres du personnel sont autorisés à recevoir en argent l'équivalent de leur rémunération pour les congés

annuels qu'ils ont accumulés à la date de leur cessation de service.

Primes de rapatriement – Tout membre du personnel qui compte une année de service ininterrompu en dehors du pays où il a ses foyers officiels a droit, lors de sa cessation de service à l'UNESCO, à une prime de rapatriement calculée en fonction du nombre d'années et de mois de service ouvrant droit à la prime qu'il a accomplis en dehors du pays où il a ses foyers officiels. Les membres du personnel ont également droit au remboursement de frais de voyage et de déménagement pour leur rapatriement lors de leur cessation de service.

Indemnités de fin de contrat pour l'Italie – Les indemnités de fin de contrat pour les agents en poste en Italie (ou « *liquidazione* ») prennent la forme d'une somme forfaitaire de fin de contrat payable aux membres du personnel du cadre de service travaillant pour l'UNESCO en Italie. Cette somme est fixée en fonction du nombre d'années de service accomplies au moment de la fin de contrat avec l'UNESCO.

### Évaluations actuarielles

Le passif afférent à l'assurance-maladie après la cessation de service, aux congés annuels accumulés, aux primes de rapatriement et aux indemnités de fin de contrat pour l'Italie est estimé par des actuaires consultants. La norme IPSAS 25 impose de faire figurer les hypothèses actuarielles dans les états financiers. Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour estimer la valeur du passif afférent aux avantages dus au personnel de l'UNESCO après la cessation de service et autres indemnités de fin de contrat au 31 décembre 2012 :

Taux d'actualisation – ASHI	4,25 % – le taux utilisé est basé sur la courbe de rendement Mercer au 31.12.2012, à maturité d'environ 23,5 ans.
Taux d'actualisation – Primes de rapatriement et congés annuels accumulés	4,25 % – le taux utilisé est basé sur la courbe de rendement Mercer au 31.12.2012, à maturité d'environ 23,5 ans.
Barème des traitements (corrigé de l'inflation)	2,00%
Taux d'augmentation des retraites (corrigé de l'inflation)	2,00%
Taux d'évolution des frais médicaux (corrigé de l'inflation) – Initial	5,00%
Taux d'évolution des frais médicaux (corrigé de l'inflation) – Final	5,00%
Taux d'inflation	2,00%
Durée du régime ASHI (aux fins de justification du taux d'actualisation)	23,5 years
ASHI	L'hypothèse retenue était que 100 % du personnel répondant aux conditions requises pour bénéficier de l'assurance-maladie après la cessation de service font valoir leurs droits à ce régime.
Primes de rapatriement	L'hypothèse retenue était que 75 % du personnel répondant aux conditions requises pour bénéficier de la prime de rapatriement à la fin de leur contrat font valoir leurs droits à cette prime.
Congés annuels accumulés	L'accumulation des congés annuels par membre du personnel étant restée historiquement stable d'année en année, l'hypothèse retenue était que le solde total accumulé constitue un avantage du personnel à long terme dont bénéficient les membres du personnel à leur cessation de service à l'UNESCO.

Les tableaux ci-dessous et le texte qui les accompagne fournissent des informations et une analyse supplémentaire sur le passif au titre des avantages du personnel calculé par les actuaires :

En milliers de dollars des États-Unis	ASHI	Congés annuels accumulés	Primes de rapatriement	Indemnités de fin de contrat pour l'Italie	Total
<b>Obligation au titre des prestations définies au 31.12.2011</b>	749 796	16 487	17 926	9 090	793 299
Mouvement pour la période allant jusqu'au 31.12.2012					
Coût des prestations au titre des services rendus	26 196	1 180	657	–	28 033
Coût financier	33 414	714	781	–	34 909
(Versements bruts réels des prestations)	-11 034	-1 837	-279	–	-13 150
Cotisations des participants	–	–	–	–	–
(Gains)/pertes actuariels	-21 167	302	390		-20 475
Nouvelle estimation actuarielle	–	1 518	652	-251	1 919
<b>Obligation au titre des prestations définies au 31.12.2012</b>	<b>777 205</b>	<b>18 364</b>	<b>20 127</b>	<b>8 839</b>	<b>824 535</b>

L'estimation actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies est obtenue par l'actualisation des paiements futurs probables qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation résultant des services fournis par les employés dans l'exercice actuel et dans les exercices antérieurs. Le taux d'actualisation, qui reflète le calendrier estimé du versement des prestations, est basé sur le rendement du marché, à la date de reporting, et la courbe de rendement Mercer, d'une maturité proche de celle du passif des prestations à la cessation de service correspondantes. Avant 2012, le taux d'actualisation était basé sur les obligations d'entreprises AA en euros (indice iBoxx). En 2012, une décision de gestion a été prise selon laquelle la valeur temporelle de l'argent pour ces passifs était mieux estimée à l'aide de la courbe de rendement Mercer étant donné les mouvements importants des obligations d'entreprises AA en euros. Si la courbe de rendement Mercer avait été utilisée pour 2011, le taux d'actualisation aurait été de 5 % au lieu de 4,5 %.

Des gains et pertes actuariels se manifestent lorsque l'estimation actuarielle diffère du taux prévu à long terme des obligations : ils sont l'effet des ajustements résultant de l'expérience (écarts entre les hypothèses actuarielles précédentes et ce qui s'est réellement passé) et des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Les gains et pertes actuariels liés aux obligations au titre de l'ASHI, des congés annuels accumulés et des primes de rapatriement sont estimés selon la méthode de la « comptabilisation de réserves » et comptabilisés avec les actifs nets/situation nette dans l'état de la situation financière et dans l'état des variations de l'actif net/situation nette de l'année où ils se produisent.

Les pertes actuarielles directement comptabilisées dans les actifs nets/situation nette s'élèvent à K\$20 475 pour l'année se terminant le 31 décembre 2012.

Les montants de dépenses annuelles comptabilisés dans l'état de la performance financière sont les suivants :

En milliers de dollars des États-Unis	ASHI	Congés annuels accumulés	Primes de rapatriement	Total
Coût des prestations au titre des services rendus	26 196	1 180	657	28 033
Coût financier	33 414	714	781	34 909
Autres dépenses	–	–	–	–
<b>Total des dépenses comptabilisées pour l'année se terminant le 31.12.2012</b>	<b>59 610</b>	<b>1 894</b>	<b>1 438</b>	<b>62 942</b>

Le coût actuel des prestations au titre des services rendus représente l'augmentation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies résultant des services des employés pour l'exercice financier en cours. Le coût des intérêts représente l'augmentation, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies imputable au fait que l'on se rapproche d'un exercice du versement des prestations. Les autres dépenses concernent les gains actuariels directement comptabilisés dans l'état de la performance financière.

Les évolutions supposées des frais de santé ont une incidence notable sur les montants calculés pour le passif et les dépenses au titre l'assurance-maladie après la cessation de service directement. Un changement d'un point dans les

pourcentages des évolutions supposées des coûts des soins de santé aurait les conséquences suivantes :

Assurance-maladie après la cessation de service – évolution du coût des soins de santé	Taux d'évolution des soins de santé de 4 %	Taux d'évolution des soins de santé de 5 %	Taux d'évolution des soins de santé de 6 %
--	--	--	--

En milliers de dollars des États-Unis

Obligation au titre des prestations définies au 31.12.2012	612 262	777 205	998 591
Variation en pourcentage	-21.2%		28.0%
Coût normal au 31.12.2012	18 150	26 281	38 154
Variation en pourcentage	-30.1%		45.2%

La cotisation de l'UNESCO prévue pour l'année 2013 au régime de l'Assurance-maladie après la cessation de service s'élève à K\$19 891, ce qui équivaut aux versements bruts des prestations prévus pour l'année. Les prévisions de cotisations de la part des participants pour 2013 sont de K\$4 974. Les cotisations de l'UNESCO prévues pour 2013 au titre des régimes à prestations définies des congés annuels accumulés et des primes de rapatriement s'élèvent respectivement à K\$1 818 et K\$1 441, ce qui équivaut aux versements de prestations prévus pour l'année.

### Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

Le Règlement de la Caisse des pensions dispose que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, le Comité mixte fait réaliser une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des « agrégats avec intrants ». L'évaluation actuarielle a pour objectif premier de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse des pensions seront suffisants au regard de ses obligations.

Les obligations financières de l'UNESCO vis-à-vis de la Caisse commune des pensions comprennent ses cotisations obligatoires, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement fixé à 7,9 % pour les participants et à 15,8 % pour les organisations affiliées), et la part qu'elle devra verser, le cas échéant, pour couvrir un éventuel déficit actuariel de la Caisse, en application de l'article 26 du Règlement de celle-ci. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour qu'elle puisse faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue au prorata du montant total des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle a été établie au 31 décembre 2011. Elle a mis en évidence un déficit actuariel de 1,87 % (contre 0,38 % dans l'évaluation de 2009) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui signifie que le taux de cotisation théorique nécessaire pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2011 était de 25,57 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, le taux de cotisation actuel étant de 23,7 %. Le déficit actuariel était principalement imputable à une performance des investissements inférieure aux prévisions ces dernières années.

Au 31 décembre 2001, le ratio de financement des actifs actuariels par rapport aux engagements actuariels, dans l'hypothèse où aucun ajustement ultérieur des pensions n'intervienne, était de 130 % (contre 140 % dans l'évaluation de 2009). Le ratio de financement était de 86 % (contre 91 % dans l'évaluation de 2009) lorsque l'on tient compte de l'actuel système d'ajustement des pensions.

Après avoir examiné si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2011, de couvrir le déficit actuariel en application de l'article 26 du Règlement de la Caisse étant donné que la valeur actuarielle des actifs excédait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer au titre de la Caisse. En outre, la valeur de réalisation des avoirs dépassait également la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée lors de la prochaine évaluation actuarielle au 31 décembre 2013.

En juillet 2012, le Comité mixte a noté dans son rapport sur sa 59e session destiné à l'Assemblée générale qu'un relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse permettrait de réduire considérablement le déficit actuel de 1,87 % et serait susceptible de combler la moitié de celui-ci. En décembre 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a autorisé le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à relever à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au plus tard, sauf si elle décide de ne pas procéder à un relèvement correspondant de l'âge obligatoire de départ à la retraite.

En 2012, les cotisations versées par l'UNESCO à la CCPPNU ont atteint K\$38 955 (contre K\$41 194 en 2011). Les cotisations prévues pour 2013 devraient s'élever à K\$39 310.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU effectue un audit annuel de la CCPPNU dont il rend compte au Comité mixte de la Caisse chaque année. La CCPPNU publie des rapports trimestriels sur ses placements qui peuvent être consultés sur son site Web à l'adresse suivante : [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

## NOTE 16 – TRANSFERTS À PAYER

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts dus aux donateurs	19 496	34 752
Excédent budgétaire dû aux États membres	–	–
Autres transferts dus	4 296	1 026
<b>Total, transferts dus</b>	<b>23 792</b>	<b>35 778</b>

L'UNESCO comptabilise en tant que passif les transferts dus aux donateurs et aux États membres. Cela comprend les intérêts accumulés dus aux donateurs ainsi que les autres sommes dues aux États membres découlant de la distribution de l'excédent. Les autres transferts dus concernent les divers montants dus au titre d'opérations sans contrepartie directe.

## NOTE 17 – CONDITIONS LIÉES AUX CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
Conditions liées aux contributions pécuniaires (courantes)	34 245	30 059
Conditions liées aux contributions volontaires en nature (courantes)	1 668	1 833
<b>Conditions liées aux contributions volontaires (courantes)</b>	<b>35 913</b>	<b>31 892</b>
Conditions liées aux contributions volontaires en nature (non courantes)	5 203	6 692
<b>Conditions liées aux contributions volontaires (non courantes)</b>	<b>5 203</b>	<b>6 692</b>
<b>Total, conditions liées aux contributions volontaires</b>	<b>41 116</b>	<b>38 584</b>

L'UNESCO comptabilise en tant que passif les conditions liées aux contributions volontaires pécuniaires. Les donateurs soumettent l'utilisation des contributions à des conditions, par exemple à la fois une obligation de performance pour l'utilisation du don d'une manière donnée, et une obligation exécutoire de restitution du don s'il n'est pas utilisé de la manière spécifiée. Le montant comptabilisé au passif correspond à la meilleure estimation du montant nécessaire au règlement de l'obligation à la date de reporting. Lorsque l'UNESCO satisfait aux conditions imposées aux contributions volontaires en s'acquittant de sa tâche de la manière spécifiée, la valeur comptable du passif est réduite et un montant de produit égal à cette réduction est comptabilisé.

Les conditions liées aux contributions volontaires en nature concernent les deux prêts sur lesquels l'UNESCO ne paie pas d'intérêt (voir Note 19, Emprunts). Le montant comptabilisé

au passif correspond à la valeur totale actuelle des intérêts qui seraient normalement dus pour un prêt analogue. À mesure que l'UNESCO effectue des remboursements sans intérêts durant la période du prêt, la valeur comptable du passif est réduite et un montant de produit en nature égal à cette réduction est comptabilisé. Ce passif est réparti entre passif courant et passif non courant sur la base de la période durant laquelle le produit en nature est censé être comptabilisé.

## NOTE 18 – PAIEMENTS REÇUS PAR ANTICIPATION

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
Accords-cadres	40 999	46 484
Contributions volontaires pour l'UNESCO-IHE encaissées par anticipation	23 238	16 795
Autres contributions volontaires encaissées par anticipation	18 588	32 857
Contributions mises en recouvrement encaissées par anticipation	10 416	19 930
Autres encaissements par anticipation	531	1 365
<b>Total, encaissements par anticipation</b>	<b>93 772</b>	<b>117 431</b>

L'UNESCO comptabilise en tant que passif les montants encaissés au titre de contrats sans contrepartie directe lorsqu'on considère qu'il n'existe pas encore d'accord contraignant. Cela vaut en particulier pour les accords-cadres, lorsque des montants peuvent être encaissés avant la conclusion d'un accord sur l'allocation de la contribution.

## NOTE 19 – EMPRUNTS

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
Emprunt relatif au bâtiment du BIE	142	137
Emprunt relatif à la phase II du Plan Belmont	7 777	7 576
Emprunt relatif aux Services de restauration de l'UNESCO	5	–
<b>Partie à court terme des emprunts</b>	<b>7 924</b>	<b>7 713</b>
Emprunt relatif au bâtiment du BIE	1 015	1 083
Emprunt relatif à la phase II du Plan Belmont	42 544	47 386
<b>Partie à long terme des emprunts</b>	<b>43 559</b>	<b>48 469</b>
<b>Total des emprunts</b>	<b>51 483</b>	<b>56 182</b>



Les emprunts sont comptabilisés dans les états financiers au coût amorti, avec des valeurs déterminées sur la base de flux de trésorerie actualisés au taux de 3,45 % (emprunt relatif à la phase II du Plan Belmont) et de 3,00 % (emprunt relatif au bâtiment du BIE).

Une analyse par échéance des emprunts relatifs au bâtiment du BIE et à la phase II du Plan Belmont figure ci-après :

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	
	Emprunt relatif au bâtiment du BIE	Emprunt relatif à la phase II du Plan Belmont
À trois mois	–	1 969
À plus de trois mois mais moins d'un an	142	5 808
À plus d'un an mais moins de cinq ans	529	28 598
À plus de cinq ans	486	13 946
<b>Total des emprunts</b>	<b>1 157</b>	<b>50 321</b>

### Bâtiment du BIE

L'UNESCO a reçu des prêts de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) de Suisse pour le solde de KCHF4 437, destinés à financer en partie l'acquisition des bâtiments du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE). À la suite d'une renégociation de l'échéancier en décembre 1997, il a été convenu que l'encours du prêt fixé à KCHF3 223 (K\$2 270) au 1<sup>er</sup> janvier 1998 serait remboursable par annuités fixes de KCHF133 entre 1998 et 2021, un versement final de KCHF19 devant être effectué en 2022. Le prêt renégocié est sans intérêt et, aux fins de la présentation des états financiers, l'avantage qui en résulte pour l'UNESCO est comptabilisé au titre des produits en nature. Le solde non amorti du prêt s'élevait à KCHF1 221 au 31 décembre 2012 (KCHF1 355 au 31 décembre 2011).

### Phase II du Plan Belmont

Par sa résolution 32 C/74, la Conférence générale avait « autorisé le Directeur général à souscrire un emprunt sans intérêt de K€79 875 auprès d'un prêteur choisi par lui en coopération avec le Gouvernement français et à prendre en compte la nécessité d'inscrire une provision dans les futurs budgets pour le remboursement des sommes empruntées ». Un accord a été signé le 23 mars 2004 entre l'UNESCO, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et le Gouvernement français concernant un prêt sans intérêt qui ferait l'objet de tirages échelonnés sur cinq ans, de 2004 à 2008, et serait remboursé sur huit exercices biennaux à partir de 2006. Le remboursement du prêt est intégralement garanti par le Gouvernement français. Aux termes de cet accord, les charges d'intérêt, d'un total de K€1 391 (K\$1 783) en 2012, sont payées par le Gouvernement français. Aux fins

de la présentation des états financiers, l'avantage qui résulte pour l'UNESCO du non-paiement d'intérêt est comptabilisé au titre des produits en nature. Au 31 décembre 2012, le solde non amorti du prêt s'élevait à K€42 985 (K€48 974 au 31 décembre 2011).

## NOTE 20 – AUTRES PASSIFS COURANTS

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
Bons non remboursés	1 718	759
Provision pour procédure judiciaire	156	–
Autres passifs courants	11 797	9 202
<b>Autres passifs courants</b>	<b>13 671</b>	<b>9 961</b>
Bons non remboursés	5 587	5 795
Provisions	74	73
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>5 661</b>	<b>5 868</b>
<b>Total des autres passifs</b>	<b>19 332</b>	<b>15 829</b>

Les autres passifs sont principalement constitués de bons non remboursés émis par l'UNESCO, pour un montant de K\$7 305, et de demandes de remboursement à la CAM non réglées (K\$4 693). Le Programme des bons UNESCO offre aux particuliers, aux institutions ou aux États membres dont la monnaie nationale n'est pas convertible la possibilité d'acheter dans cette monnaie des bons libellés en dollars des États-Unis et garantis par l'UNESCO. Les bons sont utilisés pour l'achat de livres, de publications et de matériel à des fins éducatives, scientifiques ou culturelles, ainsi que pour le règlement de cotisations à des institutions ou de droits d'inscription aux universités. L'UNESCO s'engage à rembourser les fournisseurs qui acceptent ces bons en règlement des factures. En cas de non-utilisation de ses bons, le bénéficiaire peut se les faire rembourser en espèces ou les échanger contre des bons portant une nouvelle date de validité. La durée de validité actuelle des bons est de quatre ans. Cependant, si des bons non utilisés et arrivés à expiration sont renvoyés à l'UNESCO, des bons de remplacement seront émis. Les bons non remboursés sont classés comme éléments courants ou non courants en fonction des montants que l'on s'attend à voir rembourser dans les 12 mois au plus tard.

## NOTE 21 – ACTIF NET/CAPITAUX PROPRES

### 21.1 MOUVEMENTS POUR LA PÉRIODE ALLANT JUSQU'AU 31.12.2012

	31.12.2011	Déficit de l'exercice	Autres ajustements des réserves	31.12.2012
En milliers de dollars des États-Unis				
Fonds de roulement	30 093	–	992	31 085
Réserve de change	-1 708	–	-9 620	-11 328
Autres excédents	-1 508	-54 743	-7 455	-63 706
Soldes – projets financés par des donateurs	350 615	40 777	-57	391 335
Gains et pertes actuariels par réserves	-15 744	–	23 734	7 990
Réserves d'exploitation	12 063	–	-496	11 567
Excédents budgétaires	–	–	–	–
Réserves de solde d'ouverture IPSAS	-123 490	–	–	-123 490
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>250 321</b>	<b>-13 966</b>	<b>7 098</b>	<b>243 453</b>

Les autres ajustements de gains et pertes actuariels des réserves, d'un montant de K\$23 734, incluent les gains et pertes comptabilisés pour la période (K\$20 475) et les périodes antérieures (K\$3 259). Les mouvements de gains et pertes actuariels relatifs à la prime de rapatriement et aux congés annuels accumulés étaient comptabilisés, avant l'exercice financier en cours, dans l'état de la performance financière. Cette pratique a changé et tous les gains et pertes actuariels sont donc désormais directement comptabilisés dans l'actif net/situation nette.

### 21.2 DÉTAIL DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS

Il a été établi un Fonds de roulement dont la Conférence générale arrête le montant et détermine l'objet de temps à autre. Le Fonds est alimenté par les avances des États membres, dont le montant est fixé d'après le barème des quotes-parts établi par la Conférence générale. Conformément à la résolution 36 C/93 (II), paragraphe 1 (a), le niveau autorisé du Fonds de roulement a été maintenu à K\$30 000 pour l'exercice biennal 2012-2013. En outre, les contributions volontaires versées à ce fonds par les États membres à compter de 2011, conformément à la résolution 36 C/93(II), paragraphe 2, ont atteint K\$992 en 2012.

Les autres excédents comprennent les excédents du Fonds général, les excédents des autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO et ceux des fonds qui lui sont confiés. Ces excédents peuvent être reportés d'un exercice financier sur le suivant. Les autres excédents peuvent être récapitulés comme suit :

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
Programme ordinaire	-194 459	-135 216
Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO	45 453	47 607
<b>Fonds appartenant en propre à l'UNESCO</b>	<b>-149 006</b>	<b>-87 609</b>
<b>Fonds fiduciaires</b>	<b>85 300</b>	<b>86 101</b>
<b>Montant total des autres excédents</b>	<b>-63 706</b>	<b>-1 508</b>

Les soldes relatifs à des projets financés par des donateurs représentent les montants reçus à titre de contributions volontaires aux Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme. Ces soldes étant destinés à être utilisés dans des projets spécifiques identifiés, ils sont, en tant que tels, considérés comme soumis à des restrictions d'utilisation.

Des réserves d'exploitation ont été établies conformément aux textes régissant certains fonds ; elles répondent aux nécessités d'une bonne administration ou à une obligation juridique et peuvent être récapitulées comme suit :



En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
(i) Fonds d'information, de liaison et de relations publiques	1 049	1 351
(ii) Centre international de physique théorique (CIPT)	1 161	1 321
(iii) Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	6 843	6 905
(iv) Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	2 196	2 023
<b>Réserves administratives</b>	<b>11 249</b>	<b>11 600</b>
Fonds d'information, de liaison et de relations publiques (FILRP)	–	165
<b>Réserves pour fluctuations monétaires</b>	<b>–</b>	<b>165</b>
Fonds d'utilisation des locaux du Siège (HQF)	318	298
<b>Autres réserves</b>	<b>318</b>	<b>298</b>
<b>Montant total des réserves d'exploitation</b>	<b>11 567</b>	<b>12 063</b>

- des réserves administratives ont été établies conformément aux textes régissant chacun des fonds pour couvrir principalement les dépenses relatives au personnel (versements au titre de la cessation de service, prestations après la cessation de service, etc.) et les autres dépenses futures ;
- la réserve pour fluctuations monétaires est établie afin de couvrir le risque de change résultant du fonctionnement du Programme des bons UNESCO.

## NOTE 22 – PRODUITS

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
<b>Total des contributions mises en recouvrement</b>	<b>352 970</b>	<b>356 474</b>
<b>Contributions volontaires</b>		
Contributions volontaires pécuniaires	350 150	265 173
Fonds interorganisations	25 586	28 501
Contributions volontaires en nature	15 302	15 273
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>391 038</b>	<b>308 947</b>
<b>Autres activités génératrices de produits</b>		
Activités génératrices de produits	8 218	12 776
Produits provenant de services rendus	9 583	9 876
<b>Total des autres activités génératrices de produits</b>	<b>17 801</b>	<b>22 652</b>
<b>Autres produits</b>		
Autres gains d'exploitation	4 590	2 034
Cotisations à la CAM	13 238	10 876
<b>Total des autres produits</b>	<b>17 828</b>	<b>12 910</b>
Gains de change	602	11 584
Produits financiers	11 960	20 857
<b>Total des produits</b>	<b>792 199</b>	<b>733 424</b>

Les *contributions mises en recouvrement* sont comptabilisées comme des produits au début de l'année à laquelle elles sont imputées dans l'exercice biennal correspondant. Les contributions reçues en euros sont converties en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies et non celui du dollar constant. C'est pourquoi les états financiers font apparaître une valeur totale différente de celle qui figure dans le Programme et budget ordinaire (voir Note 25, Budget).

Les contributions volontaires sont ventilées en *contributions volontaires pécuniaires*, *fonds interorganisations* et *contributions volontaires en nature*. Lorsqu'une contribution en nature est comptabilisée en produit, on comptabilise également une charge correspondante. Les contributions en nature incluent l'utilisation des locaux des bureaux hors Siège et des instituts pour un loyer nul ou symbolique et celle, gratuite, de services publics, d'entretien et de communication. Dans le cas de l'utilisation des locaux, la valeur de la contribution est basée sur le taux commercial de location du bâtiment. Les contributions en locaux sont estimées à K\$13 519. Les contributions volontaires en nature comprennent également K\$1 783 qui correspondent à la

valeur calculée des intérêts que l'UNESCO n'a pas à payer sur le prêt de la phase II du plan Belmont et sur celui du bâtiment du BIE.

Les *activités génératrices de produits*, dont le montant s'élève à K\$8 218, comprennent principalement le produit

des ventes des Services de restauration de l'UNESCO et du Fonds de l'Économat de l'UNESCO. Le montant total des *produits provenant de services rendus* (K\$9 583) renvoie principalement aux produits provenant des services de location des locaux et installations de l'UNESCO.

## NOTE 23 – CHARGES

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
<b>Coût des prestations dues au personnel</b>		
Personnel international et national	268 352	291 145
Personnel temporaire	34 455	53 685
Autres dépenses de personnel	80 427	82 952
<b>Total du coût des prestations dues au personnel</b>	<b>383 234</b>	<b>427 782</b>
<b>Consultants, experts extérieurs et frais de mission</b>		
Consultants	25 126	34 673
Administrateurs nationaux	1 720	1 102
Frais de mission du personnel	11 193	18 628
Missions de délégués et de personnes extérieures	2 240	3 097
Autres contrats	2 003	3 001
<b>Total des consultants, experts extérieurs et frais de mission</b>	<b>42 282</b>	<b>60 501</b>
<b>Dotations et autres transferts</b>		
Contributions financières	19 751	9 867
Bourses d'études et de perfectionnement	25 916	25 286
Formations à l'extérieur et séminaires	15 554	24 831
<b>Total des dotations et autres transferts</b>	<b>61 221</b>	<b>59 984</b>
<b>Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation</b>		
Communications	3 472	5 717
Matériel	12 936	16 492
Locations	20 957	21 221
Services publics	7 328	8 173
Entretien et réparations	8 846	8 437
Autres fournitures	8 449	17 168
<b>Total des fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation</b>	<b>61 988</b>	<b>77 208</b>
<b>Services contractuels</b>		
Recherche contractuelle	13 987	24 329
Séminaires et réunions contractuels	9 546	17 876
Production contractuelle de documents	7 437	4 077
Autres services contractuels	101 941	118 840
<b>Total des services contractuels</b>	<b>132 911</b>	<b>165 122</b>
<b>Dépréciation et amortissement</b>		
Dépréciation	18 697	19 065
Amortissement	327	1 260
<b>Total des dépréciations et amortissements</b>	<b>19 024</b>	<b>20 325</b>
<b>Provision pour contributions mises en recouvrement</b>	<b>79 267</b>	<b>79 195</b>
<b>Total des autres charges</b>	<b>19 027</b>	<b>38 628</b>
<b>Total des charges financières</b>	<b>7 211</b>	<b>9 099</b>
<b>Total des charges</b>	<b>806 165</b>	<b>937 844</b>

Par rapport à l'exercice financier antérieur, le montant total des charges a diminué de 131,7 millions de dollars. Cette baisse importante est due à la non-réception de contributions représentant 30 % du budget ordinaire de l'Organisation.

### 23.1 COÛT DES PRESTATIONS DUES AU PERSONNEL

Les dépenses de personnel international et national comprennent les traitements, les ajustements pour affectation, les indemnités et les cotisations au régime de retraite et à l'assurance-maladie des personnels du cadre organique et du cadre de service et de bureau. Ce poste inclut également les mouvements du passif actuariel correspondant aux congés annuels accumulés et aux primes de rapatriement. Les charges de personnel temporaire englobent toutes les dépenses liées à l'emploi de personnel temporaire et surnuméraire. Les autres dépenses de personnel comprennent le remboursement des soins médicaux couverts par la CAM et le mouvement du passif actuariel de l'assurance-maladie après la cessation de service lorsqu'il est comptabilisé dans l'état de la performance financière. Ce poste inclut également les frais de voyage du personnel qui ne sont pas liés à des missions (congé dans les foyers, visite à la famille, allocation pour frais d'études, entretien, cessation de service).

En 2012, les prestations dues au personnel ont diminué de 44,5 millions de dollars par rapport à 2011. Les recrutements à de nombreux postes vacants financés au titre du Programme ordinaire ont été suspendus, ce qui se traduit par une baisse de 22,8 millions de dollars des coûts salariaux du personnel international et national. Les contrats de courte durée n'ont pas été reconduits, ce qui explique la baisse importante, de 19,2 millions de dollars, au titre du *personnel temporaire*.

### 23.2 CONSULTANTS, EXPERTS EXTÉRIEURS ET FRAIS DE MISSION

Les dépenses de consultants correspondent au recrutement de consultants, y compris les frais d'assurance et de voyage. Les frais de mission du personnel correspondent aux frais de mission et de formation des fonctionnaires et du personnel temporaire et surnuméraire de l'UNESCO. Il s'agit principalement de frais de voyage et d'indemnités de subsistance. Les missions de délégués et de personnes extérieures sont des dépenses liées aux frais de voyage et aux indemnités de subsistance de représentants, de délégués et d'autres personnes (non membres du personnel). Les autres contrats renvoient principalement aux honoraires d'interprètes. Ces charges ont diminué de 18,2 millions de dollars, principalement en raison de la baisse des dépenses au titre des consultants (9,5 millions de dollars) et des frais de mission du personnel (7,4 millions de dollars).

### 23.3 DOTATIONS ET AUTRES TRANSFERTS

Les contributions financières incluent les contributions aux activités conjointes du système des Nations Unies, aux publications, aux conférences et aux activités du programme.

Les bourses d'études et de perfectionnement incluent les bourses d'études, les bourses de perfectionnement, les subventions, les parrainages et les aides. Les dépenses de formations à l'extérieur et de séminaires renvoient principalement aux frais de voyage et aux indemnités de subsistance des participants.

### 23.4 FOURNITURES, CONSOMMABLES ET AUTRES COÛTS D'EXPLOITATION

Les dépenses de communications renvoient principalement aux frais de téléphone, aux frais postaux et aux dépenses de fret. Les dépenses de matériel correspondent aux achats de matériel et aux frais d'équipement engagés pendant l'année qui ne répondent pas aux critères de capitalisation en tant qu'immobilisations corporelles ou actifs incorporels. Les locations représentent principalement les frais de location de locaux. Ce poste inclut la dépense correspondant à la contribution volontaire de locaux faite à l'UNESCO pour un loyer nul ou symbolique. Les dépenses d'entretien et de réparation renvoient principalement à celles engagées dans les locaux de l'UNESCO. Les autres fournitures incluent les fournitures de bureau et, notamment, les fournitures des Services de restauration de l'UNESCO et du Fonds de l'Économat de l'UNESCO. La réduction de ces charges, de 15,2 millions de dollars, s'explique par la baisse des dépenses au titre du matériel (3,6 millions de dollars) et autres fournitures (8,7 millions de dollars).

### 23.5 SERVICES CONTRACTUELS

Les *services contractuels* correspondent aux dépenses que l'UNESCO a engagées pour faire accomplir en son nom un travail par une tierce partie. Les principales catégories de contrats de ce type sont la *recherche*, les *séminaires* et les *réunions*, ainsi que la *production de documents*. D'importants montants relèvent de la catégorie *autres services contractuels*. On notera que dans le cadre de certains arrangements, notamment les contrats sans contrepartie directe conclus avec des organisations sans but lucratif et des ministères pour la mise en œuvre d'activités relevant de la mission et du mandat de l'UNESCO, il est établi des contrats qui couvrent plusieurs types de services et travaux que l'on ne peut pas facilement affecter à une seule catégorie de services contractuels.

### 23.6 DÉPRÉCIATION ET AMORTISSEMENT

Le poste dépréciation correspond à la dépense qui résulte de l'affectation systématique des montants dépréciables des immobilisations corporelles au cours de leur vie utile (voir Note 12). Cela renvoie principalement aux bâtiments de l'UNESCO. Le poste *amortissement* correspond à la dépense qui résulte de l'affectation systématique du montant amortissable des actifs incorporels au cours de leur vie utile (voir Note 13).

### 23.7 PROVISION POUR CONTRIBUTIONS MISES EN RECouvreMENT

Ce montant correspond à la provision pour contributions impayées des États membres.

### 23.8 AUTRES CHARGES, DIFFÉRENCES DE CHANGE ET CHARGES FINANCIÈRES

Les autres charges correspondent en grande partie au remboursement de fonds à des donateurs (18,8 millions de dollars) et à la diminution nette des stocks (2,6 millions de dollars).

Les charges financières, d'un montant de K\$7 211 incluent l'intérêt calculé de K\$1 783, qui correspond au produit en nature comptabilisé pour les intérêts que l'UNESCO n'a pas à payer sur le prêt de la phase II du plan Belmont et sur celui du bâtiment du BIE (voir Note 22, *Produits*), ainsi que les intérêts d'investissement payables aux donateurs, qui s'élèvent à K\$4 534.

## NOTE 24 – PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS ET ACTIFS ÉVENTUELS

### 24.1 OBLIGATION JURIDIQUE OU PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2012, 160 affaires étaient en instance devant des tribunaux du travail au Brésil, pour un montant total réclamé de KBRL9 245, soit environ K\$4 388 (taux de change des Nations Unies au 1<sup>er</sup> décembre 2012). À ce stade, l'Organisation n'est pas en mesure de fournir une estimation quant à l'issue de ces procédures judiciaires, ni de déterminer s'il y aura des pertes et quel sera leur montant ou celui des frais de justice correspondants.

Plusieurs fonctionnaires ont également déposé des plaintes qui sont en instance devant le Conseil d'appel de l'UNESCO ou le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

### 24.2 ENGAGEMENTS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

L'UNESCO conclut un contrat de location simple pour l'utilisation des locaux des instituts et unités hors Siège, ainsi que pour l'utilisation des photocopieuses et imprimantes. Les paiements minimaux futurs au titre de la location pour les périodes suivantes sont :

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
À moins d'un an	2 995	5 216
À plus d'un an mais moins de cinq ans	3 914	4 858
À plus de cinq ans	–	–
<b>Total des engagements au titre de contrats de location simple</b>	<b>6 909</b>	<b>10 074</b>

Les contrats de location simple pour les locaux des unités hors Siège peuvent généralement être résiliés moyennant un préavis de 90 jours maximum. Les accords distincts concernant les contrats de location simple des photocopieuses du Siège sont généralement établis conformément à l'ensemble des accords d'approvisionnement à long terme, dont la date d'expiration est fixée au 31 décembre 2013.

Le contrat de location simple pour les locaux de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE) de Westvest 7 est valable pour une période initiale allant jusqu'en 2013, date à laquelle il sera possible de le renouveler ou d'acheter les locaux. Les loyers annuels sont calculés en partie par rapport au taux interbancaire offert en euro, Euribor 1 an, plus une marge de crédit de 0,8 %. Afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié à ce dispositif, un accord de swap de taux d'intérêt a été conclu pour la même durée que le contrat de location. Aux termes de cet accord, l'IHE bénéficie de l'Euribor 1 an et verse 6,47 % d'intérêts fixes. Le montant notionnel de référence du swap de taux d'intérêt au 31 décembre 2012 est de K€6 879 (contre K€7 707 au 31 décembre 2011).

### 24.3 ACTIFS ÉVENTUELS

Un certain nombre d'accords existants portant sur les contributions volontaires prévoient que l'UNESCO acquerra le contrôle des contributions volontaires comptabilisées à l'actif (contributions à recevoir) si elle satisfait à certaines stipulations énoncées dans l'accord. En attendant, ces actifs ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2012, on considérait probable que l'UNESCO réponde aux stipulations énoncées dans des accords existants représentant des contributions volontaires d'une valeur d'environ K\$105 744 (31 décembre 2011 : K\$94 718).

## NOTE 25 – BUDGET

Le Fonds général est établi afin de comptabiliser les dépenses effectuées sur les crédits du Programme ordinaire votés par la Conférence générale de l'UNESCO pour un exercice biennal de deux années civiles consécutives, dont la première est une année paire. Il est alimenté par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Les crédits servent à financer les engagements de dépenses pendant l'exercice financier auquel ils se rapportent et pendant une période supplémentaire de 12 mois. La Conférence générale a fixé à 653 millions de dollars le montant des contributions mises en recouvrement auprès des 195 États membres pour l'exercice 2012-2013. Pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2012, les crédits alloués, y compris les virements autorisés et les crédits supplémentaires, s'élèvent à 266,9 millions de dollars.

Le budget du Fonds général est approuvé sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée, c'est-à-dire que les recettes sont inscrites au budget au moment où il est prévu de recevoir les fonds et les dépenses au moment où il est prévu

d'effectuer les paiements. Les dépenses sont réparties entre les titres Politique générale et Direction (Titre I), Programmes et services liés au programme (Titre II) et Soutien de l'exécution du programme et administration (Titre III). Le budget approuvé couvre l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013 et finance des opérations relevant du Programme ordinaire et du Programme de participation. Pour présenter le budget biennal sur une base annuelle, le budget de la première année de l'exercice correspond aux crédits alloués en se fondant sur les plans de travail. Celui de la seconde année représente les montants non alloués restant pour l'exercice plus les fonds non utilisés durant la première année.

Le budget initial de 206,9 millions de dollars pour l'année est ajusté pour tenir compte des virements autorisés et des crédits supplémentaires, d'où le budget final de 266,9 millions de dollars. Les virements autorisés de 53,6 millions de dollars représentent le transfert de fonds entre les deux années de l'exercice budgétaire. Les crédits supplémentaires de 6,4 millions de dollars correspondent aux contributions volontaires reçues pour appuyer directement les programmes et activités du Programme ordinaire. La situation budgétaire au 31 décembre 2012 fait apparaître un solde non utilisé de 19,8 millions de dollars. Le montant total des dépenses à cette date, soit 247,1 millions de dollars, comprend des engagements de dépenses non liquidés d'une valeur de 4,9 millions de dollars. L'UNESCO présente au Conseil exécutif des rapports semestriels sur l'état de l'exécution du budget à l'aide du Tableau de bord.

La base budgétaire est différente de la convention comptable. Les états financiers incluent toutes les entités contrôlées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, et une classification fondée sur la nature des dépenses est utilisée dans l'état de la performance financière. Les états financiers diffèrent du budget, lequel traite uniquement des recettes et des dépenses relatives aux contributions mises en recouvrement au titre du Fonds général et classe les dépenses par programme. Le budget est établi sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée et les états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Dans le cadre du budget, les contributions mises en recouvrement qui doivent être reçues en euros ainsi que les dépenses correspondantes sont converties en dollars des États-Unis au taux de change constant du dollar. Dans les états financiers, les contributions mises en recouvrement qui ont été reçues en euros ainsi que les dépenses correspondantes sont converties en dollars des États-Unis en utilisant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération.

Un état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour le Fonds général figure dans ces états financiers (voir État V). Le processus de rapprochement, sur une base comparable, entre les montants réels présentés dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels, d'une part, et les montants réels figurant dans les états financiers pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2012, d'autre part, est décrit dans la présente Note.

## 25.1 RAPPROCHEMENT BUDGÉTAIRE

Pour effectuer un rapprochement entre les montants inscrits au budget et les montants réels figurant dans les états financiers (état des flux de trésorerie et état de la performance financière), il faut tenir compte des différences existant entre le contenu du budget et celui des états financiers ainsi qu'entre la présentation du budget et celle des états financiers.

### (a) Différences entre (les entités) le contenu de l'information

Le budget concerne uniquement les recettes et les dépenses relatives aux contributions mises en recouvrement au titre du Fonds général. Les états financiers incluent toutes les entités contrôlées par l'UNESCO et, partant, les résultats de tous les fonds ainsi que les résultats non budgétaires du Fonds général. Les résultats des Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO (OPF), des Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme (PFF) et des Fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel (SFF) sont décrits en détail dans la Note 4, Information sectorielle.

### (b) Ajustements des bases

Le budget est établi sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale conformément aux normes IPSAS. Pour effectuer un rapprochement entre les résultats budgétaires et l'état des flux de trésorerie, les éléments non pécuniaires tels que les engagements de dépenses non réglés et les contributions mises en recouvrement non reçues sont supprimés en tant que différences entre les bases. Les principaux ajustements qui interviennent dans le rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière sont les suivants :

- les dépenses d'équipement capitalisées et amorties durant la vie utile selon la comptabilité d'exercice (généralement inscrit au budget en tant que dépenses de l'année en cours) ;
- dans le cadre des normes IPSAS, le taux de change opérationnel des Nations Unies est utilisé et non le taux de change constant du dollar ;
- selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les prestations dues au personnel sont comptabilisées dans l'état de la situation financière, et les mouvements de passifs se répercutent sur l'état de la performance financière ;
- les engagements de dépenses non liquidés figurent dans le budget mais ne sont pas pris en compte en comptabilité d'exercice.

### (c) Décalages temporels

Le budget et les états financiers couvrent tous deux l'année prenant fin le 31 décembre 2012 et, partant, aucun décalage temporel n'est appliqué durant le processus de rapprochement.

### (d) Différences de présentation

Les différences de présentation s'expliquent par des différences dans la structure et la méthode de classification entre l'état des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels.

## 25.2 RAPPROCHEMENT : RÉSULTAT BUDGÉTAIRE ET DÉFICIT NET

31.12.2012	
En milliers de dollars des États-Unis	
<b>Déficit ressortant de l'État de la performance financière</b>	-13 966
<b>a) Écarts (entités)</b>	
Excédent OPF	797
Déficit PFF	-37 382
Déficit SFF	-2 922
<b>Sous-total</b>	<b>-39 507</b>
<b>Déficit GEF</b>	<b>-53 473</b>
<b>b) Ajustements (convention comptable)</b>	
<b>Produits</b>	
Ajustement du dollar constant	-22 843
Ajustement au titre de l'allocation budgétaire	-66 020
Gains de change et autres produits non budgétaires	-3 223
	<b>-92 087</b>
<b>Charges</b>	
Prestations dues au personnel	50 241
Ajustement du dollar constant	15 386
Ajustement des charges relatives à l'exercice budgétaire précédent et divers comptes	17 214
Provision pour contributions impayées des États membres	79 267
Aquisitions d'immobilisations, dépréciation et amortissement	15 249
Remboursement de l'emprunt contracté pour la rénovation du Siège	-7 031
	<b>170 325</b>
<b>c) Ajustement (base budgétaire)</b>	
Engagements non liquidés	-4 990
<b>Total des ajustements</b>	<b>73 249</b>
<b>Résultat budgétaire établi sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée</b>	<b>19 776</b>

## 25.3 RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT BUDGÉTAIRE AVEC LE FLUX DE TRÉSORERIE NET

31.12.2012	En milliers de dollars des États-Unis	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	Total
<b>Excédent net réel selon l'état de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels</b>		19 776	-	-	19 776
Différences de convention	Engagements non liquidés	4 990	-	-	4 990
	Contributions non reçues pour l'année	-87 448	-	-	-87 448
	Autres différences de convention	57 212	-	-	57 212
	<b>Résultat budgétaire selon la comptabilité de caisse</b>	<b>-5 470</b>			<b>-5 470</b>
Décalages dans le temps		-	-	-	-
Différences de présentation		7 627	-790	-6 837	-
Différences relative aux entités		18 520	-37 964	-	-19 444
<b>Montant réel dans le tableau des flux de trésorerie</b>		<b>20 677</b>	<b>-38 754</b>	<b>-6 837</b>	<b>-24 914</b>



## 25.4 ENGAGEMENTS NON LIQUIDÉS

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
<b>Fonds général</b>		
Partie engagements	3 275	1 729
Partie charges à payer	2 065	3 270
<b>Engagements non liquidés du GEF</b>	<b>5 340</b>	<b>4 999</b>
<b>Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO</b>		
Partie engagements	1 198	826
Partie charges à payer	415	1 027
<b>Engagements non liquidés des OPF</b>	<b>1 613</b>	<b>1 853</b>
<b>Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme</b>		
Partie engagements	53 118	58 590
Partie charges à payer	7 137	11 378
<b>Engagements non liquidés des PFF</b>	<b>60 255</b>	<b>69 968</b>
<b>Total des engagements non liquidés</b>	<b>67 208</b>	<b>76 820</b>

À des fins budgétaires, l'UNESCO comptabilise les « engagements non liquidés ». Ceux-ci comprennent les engagements budgétaires qui n'ont pas encore donné lieu à la fourniture d'un service à la date de reporting ainsi que les charges à payer réelles afférentes aux biens et services reçus mais pas encore facturés et aux voyages effectués pendant l'année. Les engagements budgétaires ne sont pas reportés dans les états financiers, tandis que les charges à payer réelles sont comptabilisées, conformément aux normes IPSAS. Les engagements non liquidés du GEF, à l'exception de ceux afférents aux coûts de rénovation, sont inclus dans les montants réels des dépenses budgétaires du Fonds général au 31 décembre 2012. Le tableau ci-dessus montre comment les engagements non liquidés sont ventilés entre engagements et charges à payer pour les biens et services encore non facturés et les frais de voyage.

## NOTE 26 – GESTION DU RISQUE FINANCIER

L'UNESCO s'est dotée de méthodes de gestion des risques en conformité avec son Règlement financier et ses Règles de gestion financière. L'Organisation est exposée à divers risques : risque de crédit, risque de marché (relatif aux opérations de change et aux taux d'intérêt) et risque de liquidité. La politique de placement de l'UNESCO a pour principal objectif de préserver la valeur des ressources de l'Organisation, en dollars des États-Unis. En accord avec cet

objectif global, les principales considérations s'appliquant à la gestion des placements sont, par ordre de priorité :

1. la sécurité du capital ;
2. la liquidité ;
3. le taux de rendement.

## 26.1 RISQUE DE CRÉDIT

Conformément à la politique de placement que s'est fixée l'UNESCO, la Section de la trésorerie du Bureau de la gestion financière applique des plafonds de dépôt fixés selon les critères suivants : fonds propres d'un montant minimum de 2,5 milliards de dollars et note minimale dans le barème de Fitch : souverain AA-, viabilité a-, soutien extérieur 1, note implicite minimale AA-.

Le Bureau de l'UNESCO à Brasilia (UBO) est autorisé à investir dans des bons du Trésor émis par le Gouvernement brésilien. Le risque de crédit associé à ces placements est le risque souverain du Brésil. La note à long terme attribuée par Fitch au Gouvernement brésilien est BBB au 31 décembre 2012.

L'UNESCO n'encourt pas de risque de crédit notable au regard de ses créances à recevoir, dans la mesure où ses contributions proviennent essentiellement d'États membres. Cependant, une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs, basés sur un examen des montants dus à la date de reporting, tendant à indiquer que l'UNESCO ne sera pas en mesure de recouvrer toutes les sommes échues conformément au terme initial des créances.

## 26.2 RISQUE DE MARCHÉ

L'Organisation encourt des risques de change liés aux fluctuations des cours du change des monnaies. Le système mixte de fixation des contributions au titre duquel l'Organisation reçoit 57 % des contributions mises en recouvrement en euros pour la couverture des dépenses libellées dans cette monnaie est un moyen de s'assurer que la plus grande part de l'exposition aux variations de change entre l'euro et le dollar des États-Unis est ainsi éliminée. L'Organisation possède dans le monde entier des bureaux hors Siège, des centres et des instituts. L'UNESCO conserve un nombre minimal d'actifs libellés en monnaies étrangères et autant que possible possède ces comptes en dollars des États-Unis.

Le risque de change extrabudgétaire est géré au moyen de la planification budgétaire de projets individuels pour les dépenses en monnaies étrangères. La monnaie de fonctionnement du Bureau de l'UNESCO à Brasilia est le réal. Les produits et les charges de ce bureau étant libellés dans la même monnaie, l'exposition au risque de change s'en trouve diminuée.

L'Organisation est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à ses actifs financiers portant intérêt. Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts à terme et autres placements, le Comité des placements s'assure régulièrement que le taux de rendement est conforme aux indicateurs de

référence définis dans la politique relative aux placements. Le risque lié aux taux d'intérêt est limité par la nature des placements qui sont conservés jusqu'à leur maturité.

Une analyse de sensibilité des risques de marché associés à ces placements ne mettrait pas en évidence d'importantes variations en termes de valeur, du fait de la nature du risque de contrepartie et de la période de maturité des placements.

A sensitivity analysis of the market risks related to these investments would not disclose significant variations in value given the nature of the counterparty risk and maturity period of the investments.

### 26.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les placements sont opérés en prenant en compte les besoins de trésorerie de l'Organisation pour son fonctionnement. Les bons du Trésor du Gouvernement brésilien sont des placements à taux variable à maturité maximale de 184 jours et peuvent être liquidés par l'UNESCO à tout moment pendant cette période. À titre exceptionnel, afin de faire face à ses engagements financiers, l'Organisation peut, dans le respect des termes et conditions prescrits par la Conférence générale, négocier et souscrire des emprunts extérieurs à court terme.

une influence notable sur BFM/USLS, notamment par sa représentation au Conseil de gestion et par son droit de veto sur les décisions de ce conseil. L'UNESCO ne contrôle pas BFM/USLS et c'est pourquoi BFM/USLS n'apparaît pas dans les états financiers consolidés de l'Organisation. Aucun intérêt dans BFM/USLS n'est comptabilisé dans les états financiers consolidés de l'UNESCO. Le tableau ci-dessous contient un état récapitulatif des informations financières agrégées de BFM/USLS :

En milliers de dollars des États-Unis	31.12.2012	31.12.2011
Produits	7 144	6 445
Charges	-1 340	-1 216
Répartition des intérêts sur les comptes de dépôt	-5 804	-5 229
<b>Déficit (réparti sur les réserves)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Actifs	475 731	483 914
Passifs	450 306	458 789
<b>Actif net/situation nette</b>	<b>25 425</b>	<b>25 125</b>

N.B. : Les états financiers de BFM/USLS sont établis en euros.

## NOTE 27 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La date de reporting de l'UNESCO est le 31 décembre 2012. Les états financiers ont reçu l'autorisation de publication le 30 mars 2013, date à laquelle ils ont été soumis au Commissaire aux comptes par la Directrice générale. À la date de la signature de ces rapports, il ne s'est produit aucun événement significatif, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur ces états financiers entre la date de reporting et la date d'autorisation de publication desdits états.

## NOTE 28 – RELATIONS D'INFLUENCE NOTABLE

Le Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO (BFM/USLS) a été créé en 1954 en tant que coopérative d'épargne de l'UNESCO. L'objet de BFM/USLS est de permettre à ses membres, dans un esprit mutualiste, de placer leurs économies et d'emprunter de l'argent pour le financement de projets adaptés. Le Fonds du Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO est établi, en tant que fonds de dépôt, en vertu de l'article 6.5 du Règlement financier.

BFM/USLS opère au bénéfice de ses membres. Le bénéfice net restant après constitution de la réserve est affecté à la rémunération des dépôts. Une réserve statutaire est constituée, dont l'objet est de combler toute perte survenue au cours des opérations de BFM/USLS. L'UNESCO exerce

## NOTE 29 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

### 29.1 ORGANES DIRECTEURS

L'UNESCO est gouvernée par une Conférence générale constituée par les représentants des États membres de l'Organisation. Ceux-ci ne reçoivent aucune rémunération de la part de l'Organisation.

La Conférence générale élit les 58 États membres qui constituent le Conseil exécutif. Celui-ci assure la gestion globale de l'UNESCO et se réunit deux fois par an. L'Organisation prend en charge les frais de voyage, les indemnités de subsistance et les frais de bureau de manière à couvrir les coûts supportés par les représentants des États membres dans l'exercice de leurs fonctions. Le Président du Conseil exécutif reçoit une indemnité de représentation pendant la durée de sa présidence.

Les représentants des États membres sont nommés séparément par le gouvernement de chaque État membre. Ils ne sont pas considérés comme faisant partie des principaux dirigeants de l'UNESCO tels que définis dans les normes IPSAS.



## 29.2 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de l'UNESCO sont : la Directrice générale, le Directeur général adjoint, les Sous-Directeurs généraux et les Directeurs des services centraux, car ils ont l'autorité et la responsabilité de l'organisation, de la direction et du contrôle des activités de l'UNESCO.

La rémunération globale versée aux principaux dirigeants inclut : les traitements nets, l'ajustement pour affectation, les droits à des prestations telles que des allocations, des indemnités et des subventions, et les cotisations versées par l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance-maladie.

Un logement, l'appartement de l'UNESCO place Vauban, est aussi mis à la disposition de la Directrice générale à titre gracieux.

Les avances désignent les avances faites sur les droits à des prestations conformément au Statut et Règlement du personnel. Les prêts accordés aux principaux dirigeants désignent les prêts accordés conformément au Statut et Règlement du personnel. Les avances sur les droits à prestations et les prêts sont à la disposition de l'ensemble du personnel de l'UNESCO.

31.12.2012							
	Nombre de personnes	Rémunération et ajustement pour affectation	Droits à des prestations	Régimes de retraite et d'assurance-maladie	Rémunération totale pour 2012	Avances sur droits en cours	Prêts en cours
En dollars des États-Unis							
<b>Principaux dirigeants</b>	23	4 582 176	309 017	1 137 006	6 028 198	89 950	–

# 5

## ANNEXES

# ANNEXE I

## **VERSEMENTS DE L'UNESCO À TITRE GRACIEUX**

Conformément à l'article 10.3 du Règlement financier, un état des versements à titre gracieux est présenté à la Conférence générale avec les comptes définitifs. Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012, aucun versement à titre gracieux n'a été enregistré.

# ANNEXE II

## DÉROGATIONS ACCORDÉES POUR DES CONTRATS SOUMIS AU COMITÉ DES MARCHÉS – 2012

Conformément à la décision 176 EX/39, paragraphe 7 (c), on trouvera ci-après des informations sur les dérogations accordées après examen par le Comité des marchés en 2012 :

	Programme ordinaire		Extrabudgétaire		TOTAL	
	Contrats soumis	\$	Contrats soumis	\$	Contrats soumis	\$
Total contrats approuvés	9	4 536 489	51	15 745 888	60	20 282 377
Total dérogations approuvées	4	2 738 665	7	2 592 548	11	5 331 213

# ANNEXE III



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

## Déclaration relative au contrôle interne pour 2012

28 mars 2013

### Responsabilités

En ma qualité de Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), conformément aux responsabilités qui m'incombent et en application, notamment, de l'article 10 du Règlement financier, il m'appartient de gérer un système solide de contrôle interne « en vue d'assurer la réalisation des objectifs et buts fixés pour les opérations, l'utilisation rationnelle des ressources, la fiabilité et l'intégrité des informations, le respect des politiques, plans, procédures, règles et règlements, et la préservation des actifs ».

### Objet du système de contrôle interne

Le contrôle interne a pour objet de réduire et gérer, et non de supprimer, le risque de ne pas atteindre les buts et objectifs de l'Organisation et de ne pas mettre en œuvre les politiques correspondantes. En conséquence, il ne peut constituer qu'une assurance raisonnable, et non absolue, d'efficacité. Il repose sur un processus continu visant à recenser les principaux risques, à en évaluer la nature et la portée, et à les gérer de manière efficiente, efficace et économique.

Le contrôle interne, un processus mis en œuvre par les organes directeurs, la Directrice générale, l'équipe de direction et d'autres membres du personnel, est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- efficacité et efficience des opérations et préservation des avoirs ;
- fiabilité de l'information financière ;
- conformité aux normes et réglementations en vigueur.

Ainsi, sur le plan opérationnel, le système de contrôle interne à l'UNESCO n'est pas simplement une politique ou une procédure appliquée à des moments donnés, mais plutôt un exercice continu mené à tous les niveaux de l'Organisation et faisant appel à des processus destinés à garantir la réalisation des objectifs énumérés ci-dessus.

La présente déclaration relative aux processus de contrôle interne de l'UNESCO, tels que décrits ci-dessus, concerne l'exercice clos le 31 décembre 2012, jusqu'à la date d'approbation des états financiers 2012 de l'Organisation.

### Gestion des risques et cadre de contrôle

L'Organisation met en œuvre un programme de gestion des risques qui porte notamment sur :

- le recensement des risques classés en fonction de leur pertinence, de leur impact et de leur probabilité ;

- la création d'un comité de gestion des risques chargé de concevoir des plans d'action pour remédier aux principaux risques, de mettre en place un cadre intégré de gestion des risques, de renforcer les capacités de gestion des risques, et la culture de la gestion des risques et de réévaluer périodiquement les risques et les seuils de tolérance de l'Organisation compte tenu de l'évolution de la situation ;
- un « manuel de gestion des risques » énonçant les concepts et mécanismes essentiels sous-tendant la gestion des risques et permettant au personnel de l'UNESCO d'établir un profil de risque ainsi qu'un plan de gestion des risques applicable à leur section, division ou bureau.

De plus, un cadre global pour le système de contrôle interne a été conçu afin de garantir la réalisation des objectifs de l'Organisation de manière efficiente par la mise en place d'un cadre directeur pour le contrôle interne comprenant des politiques, procédures et processus reposant sur des valeurs éthiques appropriées. Cela inclut, sans s'y limiter, des manuels détaillés et à jour pour la gestion et le contrôle des procédures administratives concernant notamment la gestion financière, les contrats, les voyages et les ressources humaines.

En outre, mon équipe de direction et moi-même sommes déterminées à mettre en place un programme d'amélioration constante afin de renforcer le système de contrôle interne à l'échelle de l'Organisation.

#### **Bilan de l'efficacité du contrôle interne**

Le bilan que je dresse de l'efficacité du système de contrôle interne repose essentiellement sur les informations que me transmettent :

- mon équipe de directeurs, en particulier les sous-directeurs généraux et les directeurs de bureau et d'office, ainsi que les directeurs et chefs des unités permanentes et instituts hors Siège, qui jouent un rôle important et doivent rendre des comptes concernant les résultats escomptés et les performances, et contrôler les activités de leur secteur/bureau/office/institut et les ressources qui leur sont confiées. L'information est communiquée essentiellement lors de réunions périodiques que tiennent l'équipe de direction, le Comité de gestion du programme et le Comité des services internes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, des problèmes de contrôle ont été recensés au moyen d'un processus d'autoévaluation, et un plan de mesures correctives a été établi, comme l'ont confirmé personnellement mes directeurs par une attestation écrite ;
- le Service d'évaluation et d'audit, sur les rapports d'audit interne, évaluations et services consultatifs duquel je m'appuie. Ces informations sont également transmises au Comité consultatif de surveillance. Elles prennent notamment la forme de renseignements indépendants et objectifs sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne de l'Organisation et l'efficacité du programme, ainsi que de recommandations visant à améliorer la situation ;
- le Comité consultatif de surveillance, qui a pour tâche de me donner des avis sur la gestion des risques, les contrôles financiers et internes, et les fonctions de contrôle connexes ;
- le Conseiller pour l'éthique, chargé de donner, à titre confidentiel, des avis et des conseils à l'Organisation et à son personnel sur l'éthique et les normes de conduite, et qui s'efforce de promouvoir sens de l'éthique et comportements

responsables dans le traitement des plaintes concernant des allégations de comportements contraires à l'éthique, y compris les conflits d'intérêts ;

- le Comité de gestion des risques ;
- le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies ;
- les évaluateurs extérieurs ;
- le Commissaire aux comptes, dont les observations sont soumises au Conseil exécutif et à la Conférence générale ; et
- les organes directeurs, qui formulent des observations.

### **Fait(s) important(s) survenu(s) au cours de l'année**

La suspension du versement de la contribution des États-Unis d'Amérique au dernier trimestre 2011 a eu un impact considérable sur le fonctionnement de l'Organisation en 2012. Le Secrétariat a dû accélérer le rythme de la réforme et mettre en œuvre un certain nombre de mesures correctives pour permettre à l'Organisation de recentrer son action sur l'exécution des programmes prioritaires, de réaliser d'importantes économies sur les dépenses, et de maintenir une situation de trésorerie positive tout au long de l'année. Il s'agit de mesures temporaires et à court terme visant à réduire les dépenses, mais aussi de mesures structurelles à plus long terme destinées à générer des gains d'efficacité, notamment :

- la réduction de l'enveloppe pour le plan de travail, de 653 millions à 465 millions de dollars des États-Unis, pour absorber le montant des contributions non réglées par des États membres ;
- la création d'un Fonds d'urgence multidonateurs, qui a recueilli des contributions d'un montant de 68 millions de dollars des États-Unis au 31 décembre 2012, afin de combler les déficits de financement pour les actions prioritaires et les initiatives de réforme ;
- l'allocation des fonds sur une base semestrielle en fonction d'une analyse détaillée des plans de travail pour recentrer l'action, en assurant régulièrement le contrôle et la prévision des dépenses et des flux de trésorerie ;
- le gel des recrutements, à l'exception d'un nombre limité de postes essentiels ;
- la réduction des honoraires et du nombre de consultants, ainsi que de l'assistance temporaire, et la limitation des frais de voyage, avec une planification et des outils renforcés pour améliorer l'efficacité du processus ;
- la réorganisation des unités administratives des services centraux, qui devraient être pleinement opérationnelles en 2013.

Toutes ces mesures ont été prises afin de préserver la capacité de l'UNESCO de s'acquitter de son mandat malgré les contraintes financières, tout en maintenant un système de contrôle interne efficace. Pendant l'année écoulée, j'ai régulièrement rendu compte aux États membres, en toute transparence, des réalisations et des défis à relever, sur la base d'une feuille de route détaillée présentée au Conseil exécutif à sa 189<sup>e</sup> session, qui définit des cibles clés en

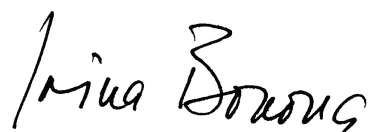
vue de la réalisation des objectifs pour 2012-2013, étant donné les contraintes financières.

### **Conclusion**

Aussi bien conçu et efficace soit-il, le contrôle interne souffre intrinsèquement de limites, compte tenu notamment de la possibilité de le contourner. Il ne peut donc offrir qu'une assurance raisonnable d'efficacité. En outre, la situation pouvant évoluer, l'efficacité du contrôle interne peut varier dans le temps.

Je m'engage à tenter de remédier à toute faiblesse du contrôle interne constatée au cours de l'année et portées à mon attention et, comme je l'ai indiqué aux organes directeurs dans mes rapports, plusieurs mesures sont actuellement mises en place à travers des ajustements structurels et un renforcement des capacités.

Sur la base de ce qui précède, je conclurai en disant qu'à ma connaissance et d'après les informations dont je dispose, aucune faiblesse sérieuse n'est susceptible d'empêcher le Commissaire aux comptes de délivrer une opinion sans réserve sur les états financiers de l'Organisation, et aucun autre fait important n'est à rapporter dans le présent document pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.



Irina Bokova  
Directrice général



Bureau de la gestion financière  
l'Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture  
7, place de Fontenoy,  
75352 Paris 07 SP, France